

**RAPPORT ANNUEL
SUR LES AIDES ECONOMIQUES MISES EN ŒUVRE
SUR LE TERRITOIRE REGIONAL
PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET LEURS GROUPEMENTS**

ANNEE 2011

PREAMBULE	3
1 LE CADRE LEGISLATIF	3
1.1 La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	3
1.2 Les obligations communautaires	3
1.2.1 Rappel des obligations communautaires	3
1.2.2 Risques en cas de non transmission	4
1.3 Le rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional	4
1.3.1 Outil de recensement des aides engagées par les collectivités territoriales et leurs groupements en Région Centre	4
1.3.2 Outil d'évaluation de la politique économique régionale	5
2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2011	5
2.1 Analyse globale	5
2.2 Analyse des différents régimes d'aide par finalité	8
2.2.1 Aides à finalité régionale (AFR)	9
2.2.2 Aides à finalité PME	9
2.2.3 Aides à finalité recherche et développement industriel (RDI)	9
2.2.4 Aides de minimis	10
2.3 Analyse par type de collectivités	10
2.3.1 Les départements	10
2.3.2 Les agglomérations	12
2.3.3 Les Communautés de Communes	12
2.3.4 La région Centre	13
2.3.4.1 Les différentes aides par secteur d'activité	13
2.3.4.2 Le FEDER	22
2.3.4.3 Le FEADER	23
2.3.4.4 Les différentes structures de développement économique régionales	23
3 EVALUATION 2011 DU DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES « CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS »	31
4 MESURE « AIDER A LA CREATION DE 10 000 EMPLOIS NON DELOCALISABLES	50
ANNEXE I Récapitulatif des aides accordées par les différentes collectivités	54
ANNEXE II Les aides régionales	67

PREAMBULE

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Centre coordonne le recensement des aides économiques accordées sur son territoire.

En effet, la Région est tenue de transmettre avant le 30 juin au Préfet, un rapport annuel recensant les aides mises en œuvre sur le territoire régional, par l'ensemble des collectivités territoriales, au cours de l'année et d'en évaluer également les conséquences économiques et sociales.

1 LE CADRE LEGISLATIF

1.1 La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a assigné l'obligation aux Régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel recensant et évaluant en terme de politique publique les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur leur territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

Le rôle de chef de file de la Région est clairement affiché dans l'article L 1511-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 13 août 2004 : « La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat ».

En conséquence c'est à la Région que revient la responsabilité d'établir un bilan annuel quantitatif et qualitatif des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire. Trois circulaires en date du 3 juillet 2006, du 7 janvier 2008 et du 12 février 2009 précisent la mise en application de la loi du 13 août 2004 et notamment les modalités d'élaboration du rapport annuel. La DGCL fournit à cet effet un modèle de tableau.

1.2 Les obligations communautaires

Ce rapport annuel répond à deux préoccupations énoncées par la loi du 13 août 2004 :

- permettre à l'Etat membre de remplir ses obligations communautaires,
- permettre d'évaluer la politique de développement économique menée par la région puisqu'il doit contenir une évaluation des conséquences économiques et sociales des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional.

1.2.1 Rappel des obligations communautaires

Dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999, la Commission européenne a fixé pour chaque Etat membre de fournir avant le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises aux cours de l'année précédente.

Cette obligation a pour objectif de permettre à la Commission de s'assurer que ses décisions ont effectivement été respectées et de faciliter la coopération entre la Commission et les Etats membres aux fins de l'examen permanent des régimes d'aides existants.

1.2.2 Risques en cas de non transmission

L'ensemble des règlements d'exemption par catégorie prévoit que les Etats membres rédigent un rapport sur leur application au cours de chaque année civile au cours de laquelle ils sont applicables. Par ailleurs, chaque décision de la Commission approuvant un régime notifié est assortie en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ce régime.

La commission établit donc un tableau de bord, prévu au règlement n° 659/1999 de la Commission, qui synthétise l'ensemble des décisions d'autorisations de la Commission : régimes exemptés et notifiés.

Si en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ces régimes n'est pas satisfaite, la Commission se réserve alors le droit d'interdire le recours à ce régime d'aide et en conséquence le droit d'octroyer des aides.

Enfin le défaut d'information de la Commission européenne prive l'Etat membre de la possibilité d'utiliser la procédure de notification simplifiée en cas de modification des régimes d'aides concernés.

1.3 Le rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional

1.3.1 Outil de recensement des aides engagées par les collectivités territoriales et leurs groupements en Région Centre

A l'instar des années passées, la Région Centre a sollicité dès le début d'année 2011 les collectivités territoriales régionales et leurs groupements, à savoir :

- ↳ Les six Départements :
 - Cher,
 - Eure-et-Loir,
 - Indre,
 - Indre-et-Loire,
 - Loir-et-Cher,
 - Loiret.

- ↳ Les huit Communautés d'agglomération :
 - Pour le Cher : Bourges Plus,
 - Pour l'Eure-et-Loir: Chartres Métropole et Dreux agglomération,
 - Pour l'Indre : la Communauté d'agglomération Castelroussine,
 - Pour l'Indre-et-Loire : Tour(s) Plus,
 - Pour le Loir-et-Cher : Agglopolys,
 - Pour le Loiret : La Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire.

- ↳ Les Communautés de communes avec lesquelles la Région a signé une convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aide directe aux petites entreprises :
 - Communauté de Communes Cher-Sologne
 - Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
 - Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
 - Communauté de Communes de Val d'Amboise
 - Communauté de Communes des deux Rives
 - Communauté de Communes des Portes du Perche
 - Communauté de Communes Des Trois Rivières

- Communauté de Communes du Bonnevalais
- Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Communauté de Communes du Cher à la Loire
- Communauté de Communes du Dunois
- Communauté de Communes du Perche
- Communauté de Communes du Perche Senonchois
- Communauté de Communes du Perche-Gouët
- Communauté de Communes Plaines et Vallées Dunoises
- Communauté de Communes Touraine Nord Ouest

1.3.2 Outil d'évaluation de la politique économique régionale

La circulaire du 12 février 2009 confirme qu'au-delà de recenser les aides d'Etat, les rapports établis par les régions peuvent être un outil d'évaluation de la politique de développement économique menée par la région car il intègre une évaluation des « conséquences économiques et sociales » sur le territoire régional en vertu de l'article L. 1511-1 du CGCT.

Il est à noter que cette évaluation ne fait pas l'objet d'une transmission à la Communauté européenne mais une synthèse nationale est transmise au Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances, dans l'optique de l'évaluation des politiques publiques.

La Région Centre a en concertation avec CENTRECO et le CESER élaboré dès 2007 une série d'indicateurs pertinents permettant de mesurer la pertinence et l'efficacité de trois dispositifs d'intervention économique à destination des entreprises industrielles (CAP Création, CAP Développement et Cap emploi), élargie depuis aux CAP R&D et CAP Formation.

CENTRECO a été mandaté pour mener à bien cette évaluation. Un cabinet conseil, la SOFRED, spécialisé en développement économique a été choisi par le comité technique pour réaliser cette étude.

2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2011

Il est important de préciser que la méthodologie pour la collecte des informations reste identique depuis le 1^{er} bilan établi en 2006. Les collectivités territoriales et leurs groupements sont sollicités par courrier adressé courant février. A ce courrier, sont joints les tableaux pré-établis par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

La compilation des données est ensuite faite par la Direction Générale Innovation, Développement Economique, Recherche (DGIDER) du Conseil régional.

Par ailleurs les montants inscrits dans les différents tableaux présentés, correspondent aux dépenses engagées au cours de l'année 2011. Dans un souci de cohérence, cette méthode ayant été adoptée en 2006 est maintenue d'année en année.

2.1 Analyse globale

Le taux de réponse est de 100 % pour les Départements et les Communautés d'Agglomération. 11 Communautés de Communes ont répondu.

L'ensemble des données collectées a été synthétisé conformément aux tableaux fournis par la DGCL et sont joints en annexe I. Par souci de simplification n'ont été conservées dans les tableaux que les lignes utilisées par les différentes collectivités.

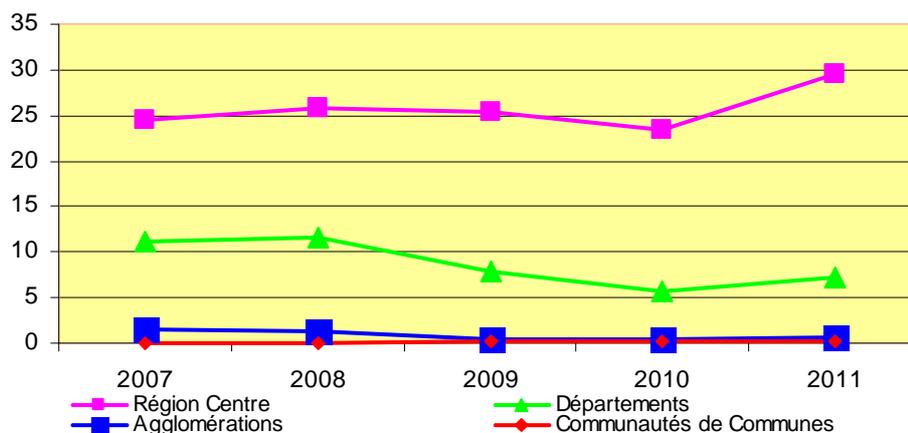
Le poids de la Région Centre dans l'activité économique régionale est indéniable, avec un engagement de **29 636 067,58 €** hors Fonds européens pour 2011 et 4 396 bénéficiaires aidés comme le démontre le tableau ci-dessous.

En 2011, les collectivités locales ont engagé **37 771 065,66 €** d'aides économiques (**hors Fonds européens**), se répartissant de la manière suivante :

Collectivité	Montant engagé en €		Nombre de bénéficiaires	
Région Centre	29 636 067,58	78,46%	4 396	89,82%
Départements				
Conseil général 18	1 181 718,00	3,13%	141	2,88%
Conseil général 28	1 128 840,00	2,99%	29	0,59%
Conseil général 36	1 226 439,00	3,25%	41	0,84%
Conseil général 37	718 956,00	1,90%	22	0,45%
Conseil général 41	715 675,18	1,89%	27	0,55%
Conseil général 45	2 148 688,00	5,69%	115	2,35%
TOTAL Départements	7 120 316,18	18,85%	375	7,66%
Agglomérations				
Bourges Plus	216 800,00	0,57%	5	0,10%
Chartres Développement	37 166,00	0,10%	1	0,02%
Dreux Métropole	182 160,00	0,48%	5	0,10%
Castelroussine	25 500,00	0,07%	2	0,04%
Tour(s) Plus	19 147,25	0,05%	11	0,22%
Agglopolys	95 000,00	0,25%	4	0,08%
Montargoise et Rives du Loing	144 000,00	0,38%	3	0,06%
TOTAL Agglomérations	719 773,25	1,91%	31	0,63%
Communauté de communes				
Dunois	54 015,00	0,14%	13	0,27%
Plaines et Vallées Dunoises	3 000,00	0,01%	1	0,02%
Les 3 Rivières	1 789,00	0,00%	1	0,02%
Perche Senonchois	1 560,00	0,00%	1	0,02%
Perche	7 980,00	0,02%	3	0,06%
Castelrenaudais	19 176,83	0,05%	8	0,16%
Bléré Val de Cher	41 680,00	0,11%	19	0,39%
Touraine Nord Ouest	58 846,71	0,16%	23	0,47%
Val d'Amboise	55 938,00	0,15%	15	0,31%
Cher-Sologne	47 218,11	0,13%	5	0,10%
Cher à la Loire	3 705,00	0,01%	3	0,06%
TOTAL Communauté de communes	240 893,65	0,78%	92	1,88%
TOTAL	37 771 065,66	100,00%	4 894	100,00%

L'intervention de ces collectivités est souvent liée à des aides accordées initialement par la Région.

**Evolution des aides engagées
par type de collectivités (hors Fonds européens) en millions**



COLLECTIVITES	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Région Centre	24 442 563,00	25 895 466,00	25 419 557,00	23 349 480,00	29 636 067,58	128 743 133,58
Conseil général 18	1 650 338,00	2 632 007,00	1 391 196,00	1 091 438,00	1 181 718,00	7 946 697,00
Conseil général 28	1 370 973,00	924 998,00	1 282 472,00	852 012,00	1 128 840,00	5 559 295,00
Conseil général 36	139 105,00	476 250,00	1 205 777,00	561 461,00	1 226 439,00	3 609 032,00
Conseil général 37	3 256 798,00	2 512 701,00	750 927,00	95 350,00	718 956,00	7 334 732,00
Conseil général 41	2 081 043,00	2 708 467,00	1 507 818,00	1 052 474,00	715 675,18	8 065 477,18
Conseil général 45	2 574 557,00	2 443 709,00	1 638 531,00	2 049 277,00	2 148 688,00	10 854 762,00
Départements	11 072 814,00	11 698 132,00	7 776 721,00	5 702 012,00	7 120 316,18	43 369 995,18
Bourges Plus	200 000,00	204 300,00	178 000,00	95 890,00	216 800,00	894 990,00
Chartres Développement		200 000,00			37 166,00	237 166,00
Dreux Métropole	93 615,00	223 640,00		201 546,00	182 160,00	700 961,00
Agglomération Castelroussine	91 539,00	59 000,00	41 427,00	5 500,00	25 500,00	222 966,00
Tour(s) Plus		0,00		4 500,00	19 147,25	23 647,25
Agglopolys	583 445,00	306 350,00			95 000,00	984 795,00
Agglomération Montargoise et Rives du Loing		100 000,00	15 500,00	30 000,00	144 000,00	289 500,00
Agglomération Orléans-Val de Loire	462 000,00	280 972,00	126 000,00	163 800,00	0,00	1 032 772,00
Agglomérations	1 430 599,00	1 374 262,00	360 927,00	501 236,00	719 773,25	4 386 797,25
Communauté de Communes du Bonnevalais				7 500,00		7 500,00
Cher à la Loire					3 705,00	3 705,00
Cher-Sologne					47 218,11	47 218,11
Touraine Nord Ouest					58 846,71	58 846,71
Dunois					54 015,00	54 015,00
Plaines et Vallées Dunoises				32 560,00	3 000,00	35 560,00
Les 3 Rivières				5 000,00	1 789,00	6 789,00
Castelrenaudais				14 338,00	19 176,83	33 514,83
Perche Senonchois				2 894,00	1 560,00	4 454,00
Perche				7 945,00	7 980,00	15 925,00
Bléré Val de Cher				44 241,00	41 680,00	85 921,00
Val d'Amboise			128 141,00		55 938,00	184 079,00
Communautés de Communes	0,00	0,00	128 141,00	114 478,00	294 908,65	537 527,65
TOTAL	36 945 976,00	38 967 860,00	33 685 346,00	29 667 206,00	37 771 065,66	177 037 453,66

2.2 Analyse des différents régimes d'aide par finalité

Il est à noter qu'en 2011, **1 812 762,69 €** ont été engagés par la Région au titre du **FEDER** et **179 429,00 €** au titre du **FEADER**, à destination des entreprises.

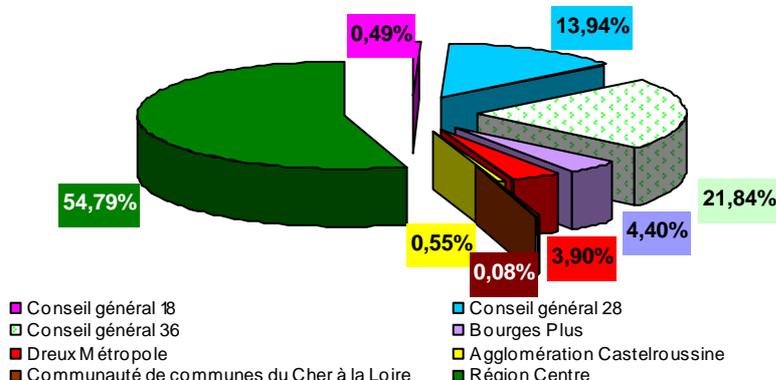
Le tableau ci-après présente l'implication des différentes collectivités dans chacun des régimes d'aides.

COLLECTIVITES	Minimis	AFR	PME	RDI	Format°	Emploi	Agriculture	Agro-alimentaire	TOTAL
Région Centre	15 454 170,34	2 558 129,00	2 280 734,00	2 231 936,28	530 102,00		6 580 995,96		29 636 067,58
Départements									
Cher	49 661,00	22 776,00	863 523,00	49 000,00			196 758,00		1 181 718,00
Eure-et-Loir	273 215,00	651 000,00		204 625,00					1 128 840,00
Indre	129 330,00	1 019 811,00	36 037,00	41 261,00					1 226 439,00
Indre-et-Loire			658 956,00	60 000,00					718 956,00
Loir-et-Cher	401 076,18			302 670,00				11 929,00	715 675,18
Loiret	1 125 777,00		670 734,00	352 177,00					2 148 688,00
Agglomérations									
Bourges Plus		205 500,00		11 300,00					216 800,00
Chartres Développement				37 166,00					37 166,00
Dreux Métropole		182 160,00							182 160,00
Agglomération Castelroussine		25 500,00							25 500,00
Tour(s) Plus	19 147,25								19 147,25
Agglopolys	50 000,00		45 000,00						95 000,00
Montargoise et Rives du Loing	104 000,00		40 000,00						144 000,00
Communauté de communes									
Dunois	54 015,00								54 015,00
Plaines et Vallées Dunoises	3 000,00								3 000,00
Les 3 Rivières	1 789,00								1 789,00
Perche Senonchois	1 560,00								1 560,00
Perche	7 980,00								7 980,00
Castelrenaudais	19 176,83								19 176,83
Bléré Val de Cher	41 680,00								41 680,00
Touraine Nord Ouest	58 846,71								58 846,71
Val d'Amboise	55 938,00								55 938,00
Cher-Sologne	37 417,00					9 801,11			47 218,11
Cher à la Loire		3 705,00							3 705,00
TOTAL	17 887 779,31	4 668 581,00	4 594 984,00	3 290 135,28	530 102,00	9 801,11	6 777 753,96	11 929,00	37 771 065,66

2.2.1 Aides à finalité régionale (AFR)

La Région Centre a engagé **2 558 129 €** et le Conseil général de l'Indre **1 019 811,00 €** d'aides à finalité régionale, notamment par le biais d'aide à l'investissement immobilier.

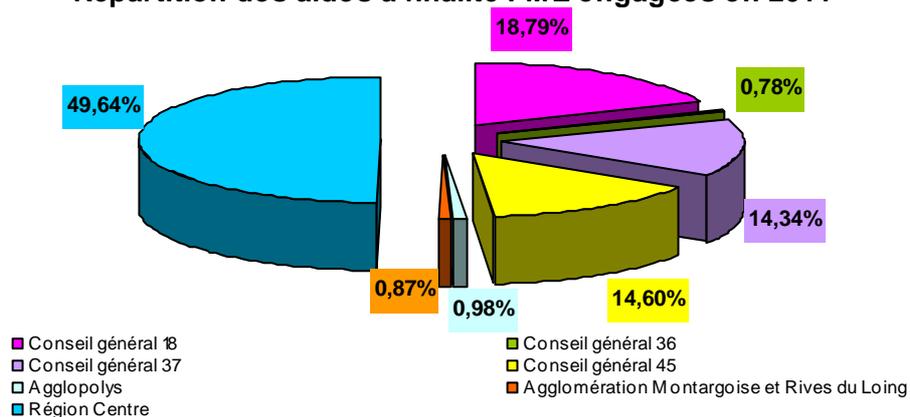
Répartition des aides à finalité régionale en 2011



2.2.2 Aides à finalité PME

La Région Centre est le principal financeur des aides à finalité PME.

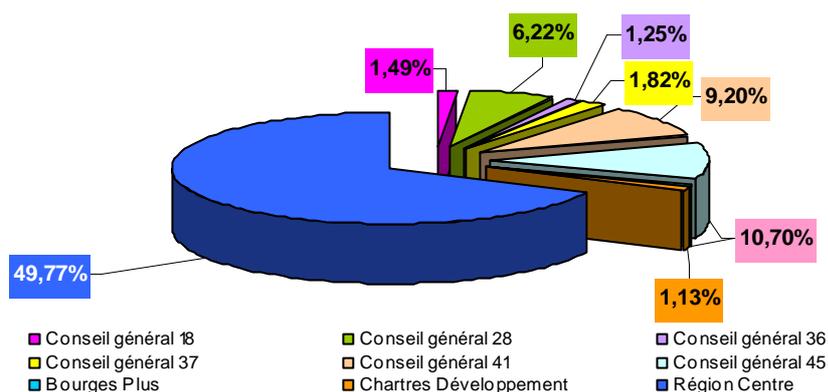
Répartition des aides à finalité PME engagées en 2011



2.2.3 Aides à finalité recherche et développement industriel (RDI)

Les collectivités territoriales très impliquées dans le domaine de la RDI ont engagé en 2011, **3 290 135,68 €** et soutenu 60 projets.

Répartition des aides à finalité RDI engagées en 2011



2.2.4 Aides de minimis

Les aides de minimis représentent 47,36 % des aides engagées par les **différentes collectivités** avec un total de **17 887 779,31 €** et 3 548 bénéficiaires aidés.

Collectivités	Montants	Bénéficiaires
Conseil général 18	49 661,00	70
Conseil général 28	273 215,00	16
Conseil général 36	129 330,00	7
Conseil général 41	401 076,18	19
Conseil général 45	1 125 777,00	24
Tour(s) Plus	19 147,25	11
Agglopolys	50 000,00	1
Agglomération Montargoise et Rives du Loing	104 000,00	2
Dunois	54 015,00	13
Plaines et Vallées Dunoises	3 000,00	1
Les 3 Rivières	1 789,00	1
Perche Senonchois	1 560,00	1
Perche	7 980,00	3
Castelrenaudais	19 176,83	8
Bléré Val de Cher	41 680,00	19
Touraine Nord Ouest	58 846,71	23
Val d'Amboise	55 938,00	15
Cher-Sologne	37 417,00	2
Région Centre	15 454 170,34	3 312
TOTAL	17 887 779,31	3 548

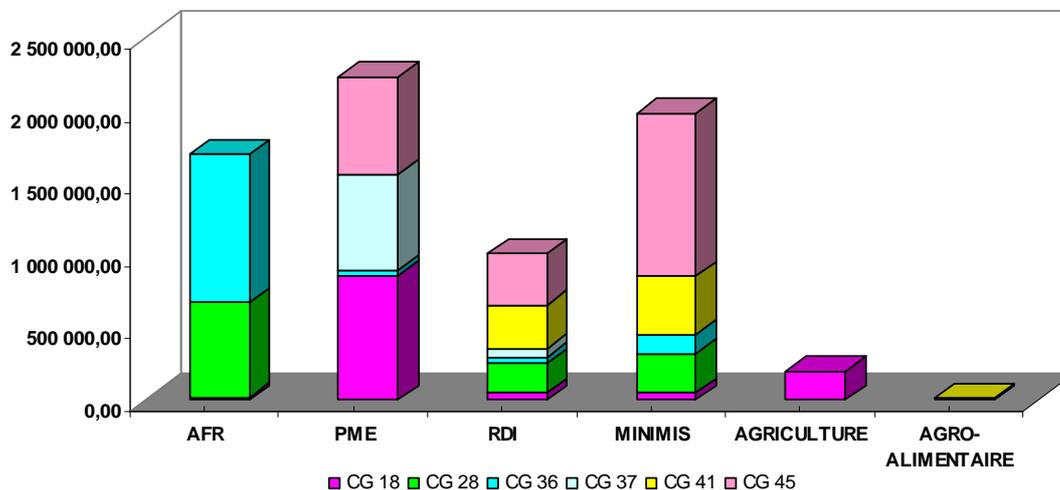
2.3 Analyse par type de collectivités

2.3.1 Les départements

En 2011 les **Départements** ont engagé **7 120 316,18 €** et soutenu 375 bénéficiaires.

La ventilation par régime d'aide fait apparaître que les interventions départementales sont très ciblées (6 régimes d'aides concernés).

Ventilation des aides par régime en 2011

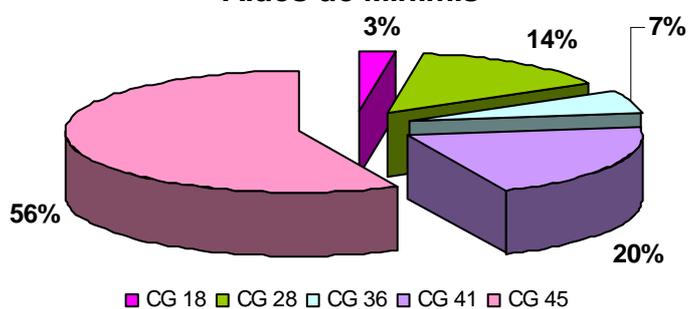


Aides départementales par régime d'aide

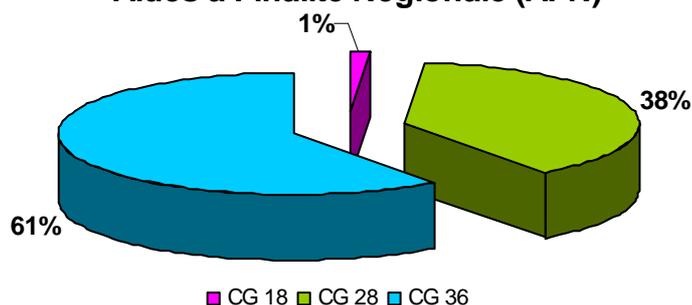
COLLECTIVITES	AFR	PME	RDI	MINIMIS	AGRICULTURE	AGRO-ALIMENTAIRE	TOTAL
CG 18	22 776,00	863 523,00	49 000,00	49 661,00	196 758,00		1 181 718,00
CG 28	651 000,00		204 625,00	273 215,00			1 128 840,00
CG 36	1 019 811,00	36 037,00	41 261,00	129 330,00			1 226 439,00
CG 37		658 956,00	60 000,00				718 956,00
CG 41			302 670,00	401 076,18		11 929,00	715 675,18
CG 45		670 734,00	352 177,00	1 125 777,00			2 148 688,00
TOTAL	1 693 587,00	2 229 250,00	1 009 733,00	1 979 059,18	196 758,00	11 929,00	7 120 316,18

La répartition des interventions par départements selon les différents régimes d'aide est représentée par les graphiques ci-après.

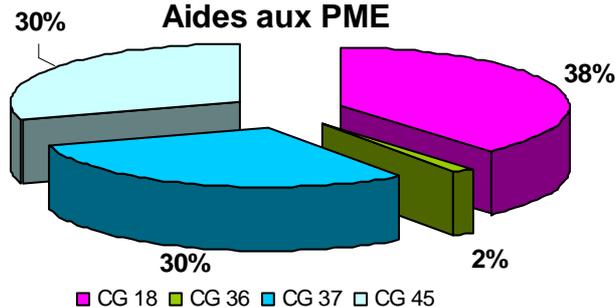
Aides de Minimis



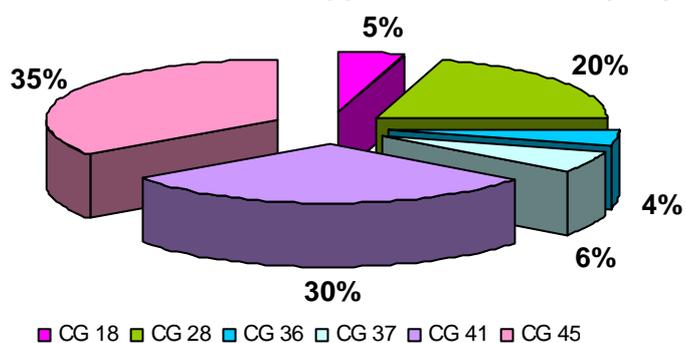
Aides à Finalité Régionale (AFR)



Aides aux PME



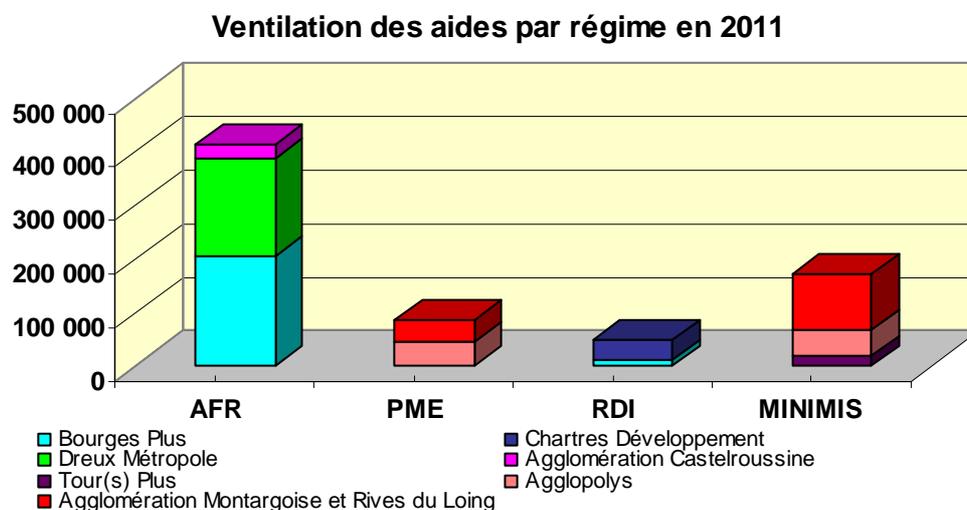
Recherche et Développement Industriel (RDI)



Globalement, les interventions départementales concernent des aides à l'investissement immobilier, à l'innovation, à la recherche et au tourisme.

2.3.2 Les agglomérations

En 2011 les **Agglomérations** ont engagé **719 773,25 €** et ont ainsi soutenu 31 bénéficiaires, principalement dans le cadre des aides à finalité régionale, PME et de minimis.



Aides des agglomérations par régime d'aide

COLLECTIVITES	AFR	PME	RDI	MINIMIS	TOTAL
Bourges Plus	205 500,00		11 300,00		216 800,00
Chartres Développement			37 166,00		37 166,00
Dreux Métropole	182 160,00				182 160,00
Agglomération Castelroussine	25 500,00				25 500,00
Tour(s) Plus				19 147,25	19 147,25
Agglopolys		45 000,00		50 000,00	95 000,00
Agglomération Montargoise et Rives du Loing		40 000,00		104 000,00	144 000,00
TOTAL	413 160,00	85 000,00	48 466,00	173 147,25	719 773,25

2.3.3 Les Communautés de Communes

Les communautés de communes ont mis en place des dispositifs qui visent à attribuer des aides directes aux petites entreprises en complémentarité de l'ensemble des actions menées par la région Centre.

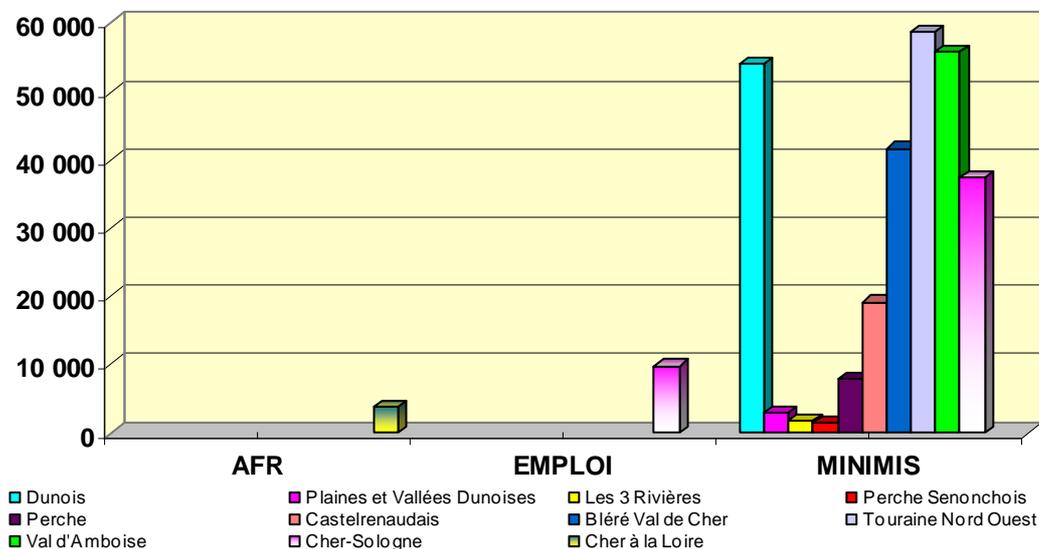
Ainsi, les Communautés de Communes :

- Perche et Perche Senonchois ont financés 4 projets dans le cadre du dispositif «Perche Ambition»,
- Trois Rivières, Dunois et Plaines et Vallées Dunoises ont financé 15 projets dans le cadre du dispositif «AUDACE»,
- Castelrenaudais a financé 8 projets au titre du dispositif «Renaudais Création Développement»,
- Bléré-Val de Cher a financé 19 projets au titre du dispositif «BVC Développement»,
- Touraine Nord Ouest a financé 23 projets au titre du dispositif « TNO Création Développement »,
- Val d'Amboise a financé 14 projets au titre du dispositif « APEVA » et 1 projet d'immobilier d'entreprise

- Cher-Sologne a financé 3 projets d'aides à l'emploi et 2 projets d'aide au secteur caprin,
- Cher à la Loire a financé 3 projets d'investissement d'entreprise.

En 2011, les **Communautés de Communes** ont engagées **294 908,65 €** et soutenu 92 bénéficiaires.

Ventilation des aides par régime en 2011



2.3.4 La région Centre

Les tableaux détaillant les différents régimes d'aide sont présentés en annexe II.

2.3.4.1 Les différentes aides par secteur d'activité

2.3.4.1.1 L'industrie

Depuis le 23 mars 2006 (DAP n°06.01.01), les dispositifs d'appui aux entreprises ont été optimisés, notamment dans le secteur de l'industrie avec les différents Contrats d'appui aux projets, dont le cadre d'intervention a été révisé le 12 octobre 2007 (07.08.42), le 20 février 2009 (09.02.37), le 10 décembre 2010 (10.10.31.83) et le 8 juillet 2011 (11.07.31.87), pour simplifier et dématérialiser les dispositifs.

Il faut distinguer :

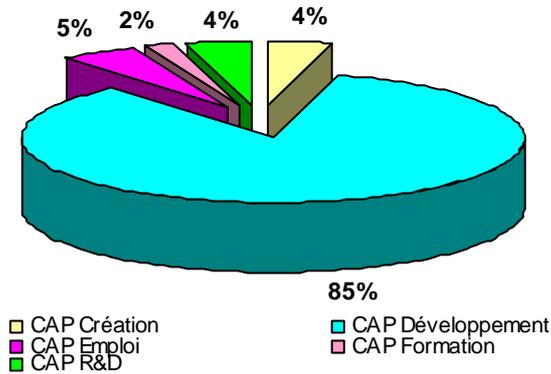
- Le CAP Création Centre qui soutient les projets de création des entreprises en renforçant leur capacité financière,
- Le CAP Emploi Centre qui a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire régional pour des projets de développement de reprise d'entreprises, ou d'implantation, en soutenant la création et le développement de l'emploi,
- Le CAP Développement Transmission Centre, qui permet d'accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissements matériels et immobiliers, d'innovation et de développement à l'international,
- Le CAP Recherche et Développement centre, qui vient promouvoir les programmes de R&D dans les entreprises,
- Le CAP Formation Centre, dont l'objet est de répondre aux besoins d'investissement en formation des entreprises qui se créent, s'implantent ou se développent en créant des emplois.

Le nombre de **bénéficiaires** aidés en 2011 est de **352** pour un montant global voté de **13 579 684,24 €** qui se répartissent de la manière suivante.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Création	627 200,00	15
CAP Développement	8 125 706,84	299
CAP Emploi	1 989 630,00	17
CAP Formation	530 102,00	7
CAP R&D	2 307 045,40	14
TOTAL	13 579 684,24	352

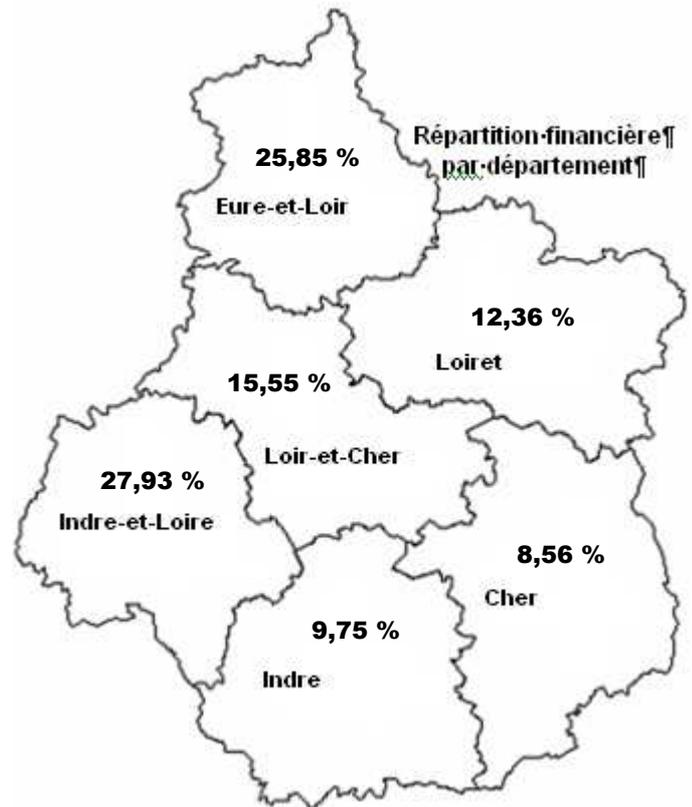
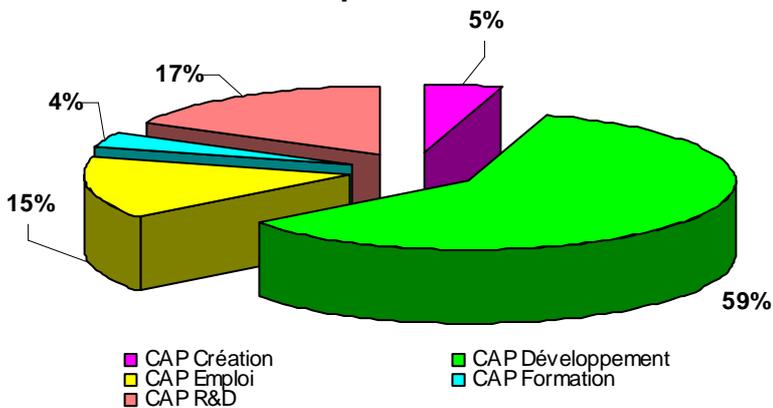
INDUSTRIE

Répartition des dossiers par aides en 2011



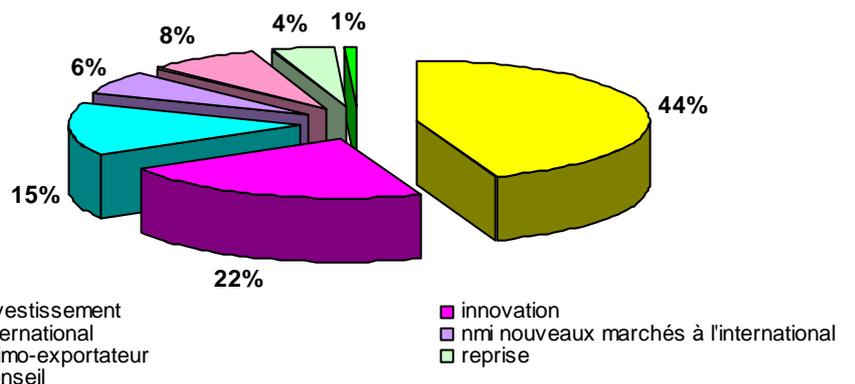
INDUSTRIE

Répartition financière des aides en 2011 par nature



CAP DEVELOPPEMENT CENTRE

Répartition financière par volet



2.3.4.1.2 L'artisanat

L'intervention de la Région en faveur de l'Artisanat a fait l'objet d'une refonte en mai 2011 (11.05.31.72). Deux nouveaux outils sont aujourd'hui proposés aux entreprises :

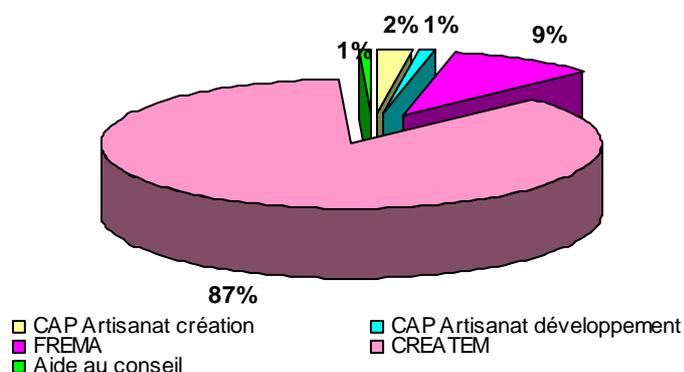
- Le Cap'Artisanat création qui vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.
- Le Cap'Artisanat développement qui vise à accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissement et de développement commercial.

Ces outils adoptés le 13 mai 2011 (11.05.31.72) remplacent le CREATEM et le FREMA. Ce changement était nécessaire pour répondre à un contexte économique plus difficile et des besoins nouveaux ainsi qu'à une demande de simplification des aides à l'artisanat.

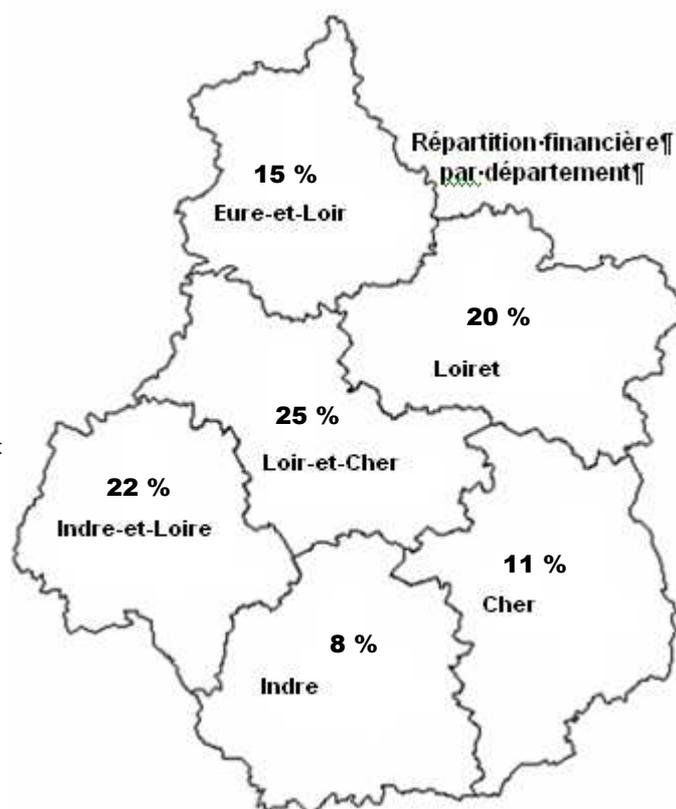
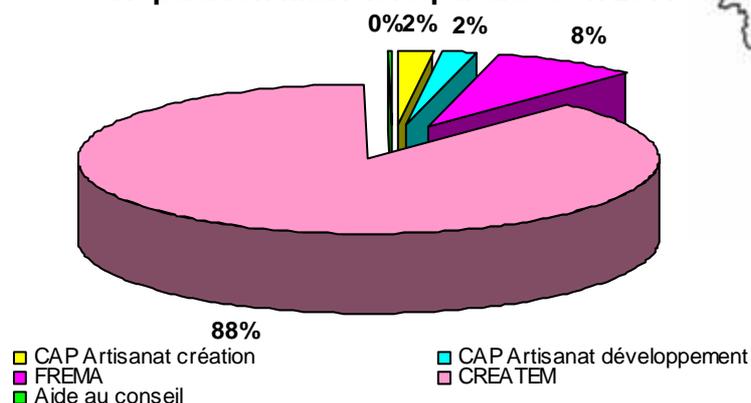
Le nombre de **bénéficiaires** aidés en 2011 est de **327** pour un montant global voté de **6 728 893 €** qui se répartissent de la manière suivante.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Artisanat création	137 079	7
CAP Artisanat développement	126 364	4
FREMA	542 698	31
CREATEM	5 913 030	282
Aide au conseil	9 722	3
TOTAL	6 728 893	327

ARTISANAT
Répartition des dossiers par aides en 2011



ARTISANAT
Répartition financière par aides en 2011



2.3.4.1.3 Le tourisme

Les aides régionales accordées au titre du dispositif Contrat d'Appui aux Projets (CAP) Hébergements Touristiques contribuent au renforcement de l'identité touristique de la région Centre. Ses objectifs sont :

- Améliorer l'offre d'hébergement touristique en lien avec les filières touristiques régionales prioritaires identifiées par la Stratégie Régionale de Tourisme Durable 2011-2015 (patrimoine culturel, tourisme de nature, itinérances douces et art de vivre),
- Soutenir les projets d'hébergements en fonction des besoins et potentiels touristiques des territoires et en cohérence avec leurs stratégies de développement,
- Associer pour chaque projet les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, social et le respect de l'environnement,
- Développer une offre d'hébergements labellisés thématiques et/ou de plus grande capacité et améliorer la qualité des équipements et des services touristiques,
- Proposer une offre accessible à tout public.

Ce dispositif a été modifié le 18 mars 2011 (CPR n°11.03.30.34), pour s'inscrire dans les principes de l'Agenda 21 régional et dans les orientations de la Stratégie Régionale du Tourisme Durable 2011-2015.

Il permet d'accompagner, les projets de création, d'extension et de modernisation des hébergements touristiques suivants :

- Les gîtes ruraux et meublés touristiques labellisés (au minimum 2 épis, 2 clés... en fonction des labels) et les gîtes de groupes labellisés situés à proximité d'itinéraires de randonnée,
- Les chambres d'hôtes labellisées (au minimum 3 épis, 3 clés... en fonction des labels)
- Les établissements hôteliers classés au minimum tourisme** après travaux,
- Les établissements de plein air classés au minimum tourisme ou loisirs**, après travaux.

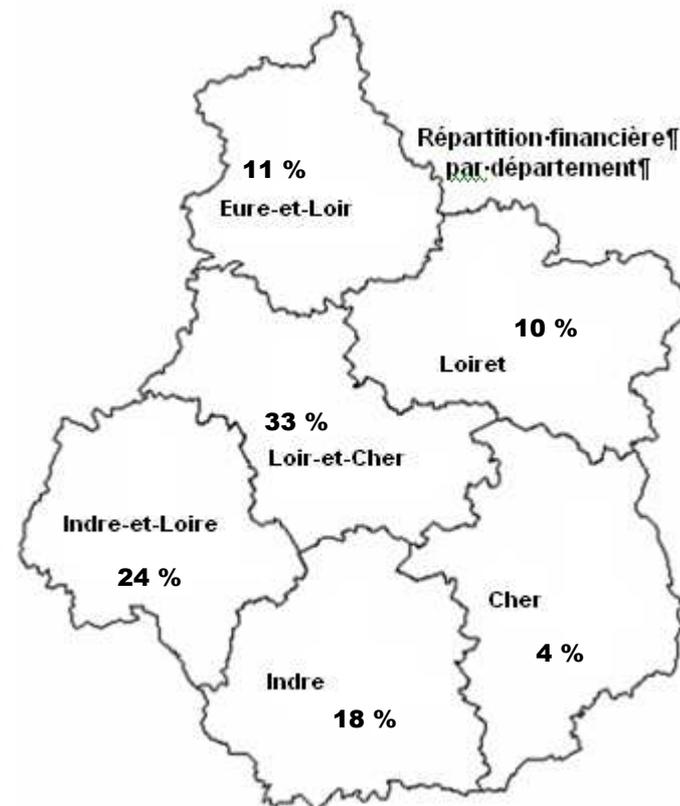
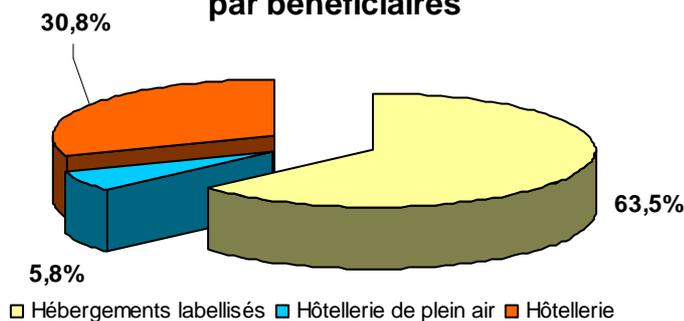
Les principaux critères d'intervention sont :

- L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments en matière de construction neuve et de rénovation (le dispositif intègre un référentiel de la performance thermique) ainsi que la promotion des démarches environnementales (éco labels),
- Le développement de l'offre en cohérence avec les priorités régionales : labellisation Accueil vélo, mise aux normes d'accessibilité handicaps, intégration obligation dans les filières régionales pour les chambres d'hôtes et les gîtes de petite capacité (moins de 6 personnes), démarche « qualité tourisme », projets innovants qui proposent l'implantation de nouveaux types d'hébergements touristiques non présents ou très peu développés sur le territoire régional,
- La prise en compte des enjeux territoriaux (cohérence avec le contexte économique et touristique local).

En 2011, **52 projets** CAP Hébergement ont été soutenus par la Région pour un montant global engagé de **1 321 142,70 €** qui se répartissent de la manière suivante :

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Hébergements labellisés	586 956,50	33
Hôtellerie de plein air	103 271,00	3
Hôtellerie	630 915,00	16
TOTAL	1 321 142,50	52

CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES Répartition des dossiers 2011 par bénéficiaires



2.3.4.1.4 L'agriculture

Le SRDES élaboré en 2005 a permis de proposer des ambitions transversales à tous les secteurs économiques de la région, à l'intérieur desquels trois enjeux forts ont été identifiés pour l'agriculture :

- favoriser l'essor du monde rural,
- accompagner l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC),
- permettre et développer l'émergence d'une politique plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Ainsi la stratégie agricole régionale, présentée en séance plénière des 19 et 20 juin 2006 (06.02.02) a été déclinée en 6 axes :

- Créer une vraie dynamique de filière :
 - En accompagnant les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place d'une filière,
 - En mettant en place un contrat d'appui aux projets intitulé « CAP'filère » avec les acteurs de la filière,
 - En regroupant les aides individuelles existantes dans un seul dispositif et les conditionner à la participation de l'exploitant à une démarche de filière.
- Créer une démarche d'animation de la filière agro-alimentaire.
- Agir sur l'installation et l'emploi en milieu agricole pour permettre le renouvellement du tissu agricole :
 - En favorisant l'installation en agriculture,
 - En identifiant précocement les cédants,
 - En accompagnant les projets individuels,
 - En communiquant sur le métier d'agriculteur.

- Renforcer le développement de l'agriculture biologique :
 - En soutenant l'animation transversale,
 - En soutenant les circuits courts dans la distribution,
 - En soutenant la certification,
 - En développement des projets de filières.
- Soutenir la diversification des activités et la plus grande autonomie en approvisionnement en intrants :
 - En soutenant les projets de débouchés non alimentaires de la biomasse,
 - En soutenant les projets d'utilisation à la ferme ou en circuit court des ressources é- énergétiques et alimentaires des exploitations,
 - En valorisant l'offre d'hébergement en milieu rural.
- Favoriser le développement commercial des productions régionales :
 - En valorisant l'ensemble des productions régionales,
 - En encourageant l'ancrage dans une démarche de CAP'Filière,
 - En soutenant la participation des entreprises régionales agricoles à des salons.

Afin de mettre en œuvre cette politique agricole régionale, 14 CAP Filière ont été approuvés depuis février 2007 :

- CAP Bovin Viande (16 février 2007 – 07.02.31 et 11 juin 2011 - 12.03.31.65),
- CAP Arboriculture (11 mai 2007 – 07.05.46 et 09 décembre 2011 - 11.11.31.46),
- CAP Equin (11 mai 2007 – 07.05.47),
- CAP Viande Blanche (25 janvier 2008 – 08.01.48),
- CAP Ovin (29 février 2008 – 08.02.43),
- CAP Caprin (13 juin 2008 – 08.06.31),
- CAP Forêt Bois (10 octobre 2008 – 08.09.60),
- CAP Légumes (10 octobre 2008 – 08.09.59),
- CAP Bovin Lait (16 octobre 2009 – 09.03.57),
- CAP Horticulture Pépinière (10 octobre 2008 – 08.09.58 et 20 mars 2009 –09.03.55),
- CAP Viticulture (17 avril 2009 – 09.04.50),
- CAP Apiculture (14 novembre 2008 – 08.10.46),
- CAP Conversion Bio (4 décembre 2009-09.11.45),
- CAP Semences (4 novembre 2010 – 10.09.41),
- CAP Grandes Cultures (9 décembre 2011 - 11.11.31.48).

En 2011, ce sont **plus de 9,5 M€** qui ont été **consacrés à l'agriculture**, notamment au titre des CAP et des Contrats territoriaux.

Les **CAP** ont permis de soutenir **420 projets** pour un montant de **3 450 924 €**. En complément de ces interventions directes, les agriculteurs ont été aidés, à travers les Contrats territoriaux de pays et d'agglomération pour 945 000 €, en 2011.

Par ailleurs, le soutien au développement de **l'agriculture biologique** s'est poursuivi avec **plus de 800 000 €**. Notamment, à travers l'aide au maintien et au développement de la certification « agriculture biologique », adoptée le 7 juillet 2006 (06.07.52) : 339 agriculteurs aidés pour un coût global de 504 409 €. De plus, la Région finance également les Groupements d'Agriculteurs Bio (GAB) via CAP'Asso et des opérations de vente directe de produits à travers les Contrats de Pays.

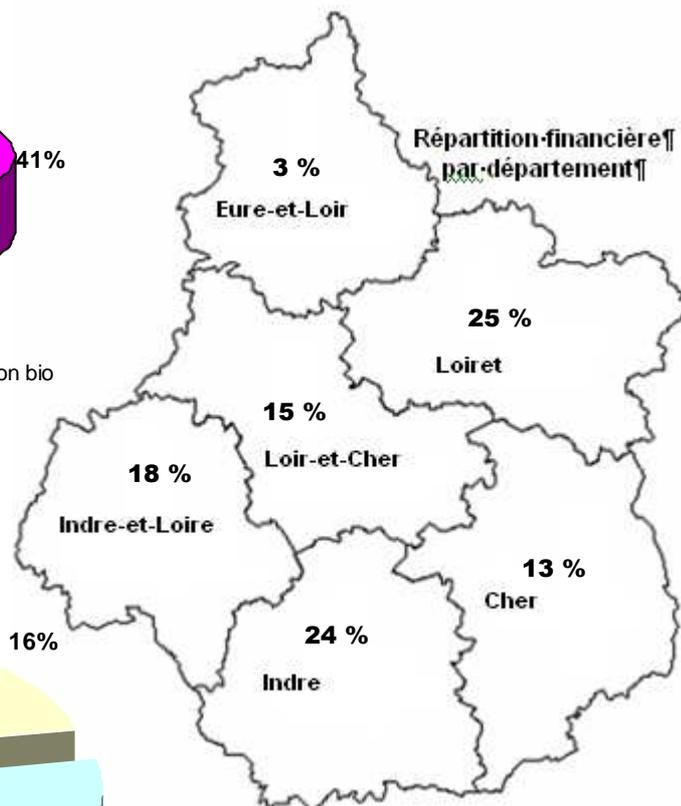
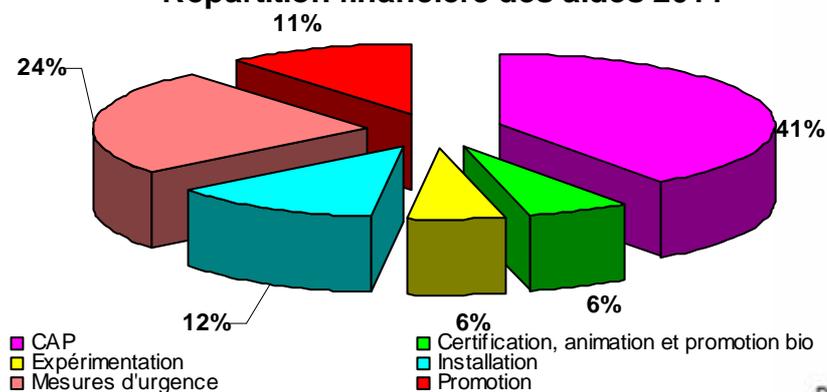
Au total en 2011, hors contrats territoriaux, **3 661 agriculteurs ont été aidés** par la Région.

L'année 2011 a été marquée par une sécheresse de printemps qui a fortement pénalisé les éleveurs. C'est pourquoi la Région a mis en place une aide spécifique à l'alimentation des troupeaux qui a bénéficié à 2 649 exploitations pour un montant de 1 949 950 €. Cette aide a été versée sous la forme d'une lettre chèque sur la base d'une télédéclaration de l'éleveur, ce qui constituait une innovation importante.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Apiculture	100 860,00	9
CAP Arboriculture	78 748,00	19
CAP Bovin lait	563 398,00	151
CAP Bovin viande	532 210,00	103
CAP Caprin	111 755,00	25
CAP Conversion bio	74 351,00	14
CAP Equin	163 003,00	20
CAP Forêt bois	1 021 997,00	22
CAP Horticulture	115 704,00	9
CAP Légumes	59 456,00	2
CAP Ovin	91 890,00	17
CAP Semences	17 275,00	4
CAP Viande blanche	348 884,00	18
CAP Viticulture	171 393,00	7
CAP	3 450 924,00	420
Certification, animation et promotion bio	504 409,00	339
Expérimentation	522 711,00	24
Installation	1 072 880,66	134
Mesures d'urgence	2 095 456,29	2 708
Promotion	953 870,00	36
TOTAL	8 600 250,95	3 661

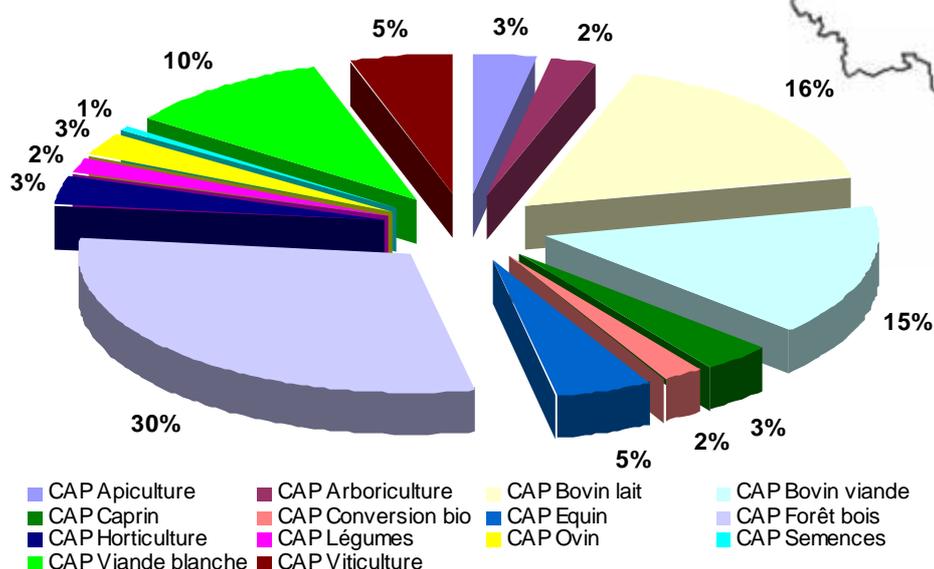
AGRICULTURE

Répartition financière des aides 2011



AGRICULTURE

Répartition financière des CAP 2011



2.3.4.1.5 Les pôles de compétitivité et les clusters

Depuis 2007, la Région s'est engagée dans une démarche de soutien des pôles de compétitivité. Elle participe, entre autre, avec d'autres collectivités, au financement de programmes de recherche collaborative.

Elle accompagne également ces structures dans leurs programmes d'accompagnement d'entreprises sur les territoires qui subissent de fortes mutations économiques notamment au travers d'actions collectives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de chacune des entreprises bénéficiaires.

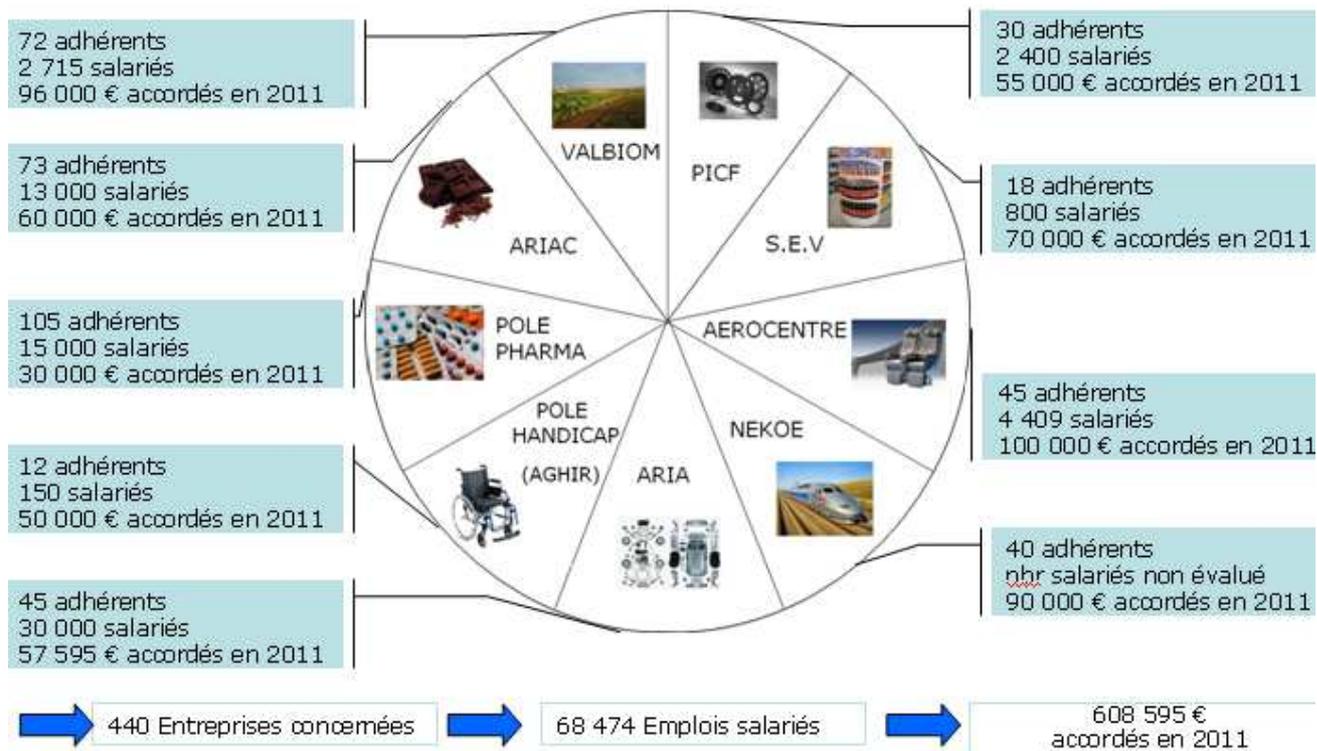
En 2011, la Région a ainsi engagé la somme de **1 398 288,58 €** et soutenu 10 projets de recherche collaborative.

Répartition géographique des pôles de compétitivité et des clusters



Source : illustration réalisée par Conseil régional du Centre - Disdi

Les clusters

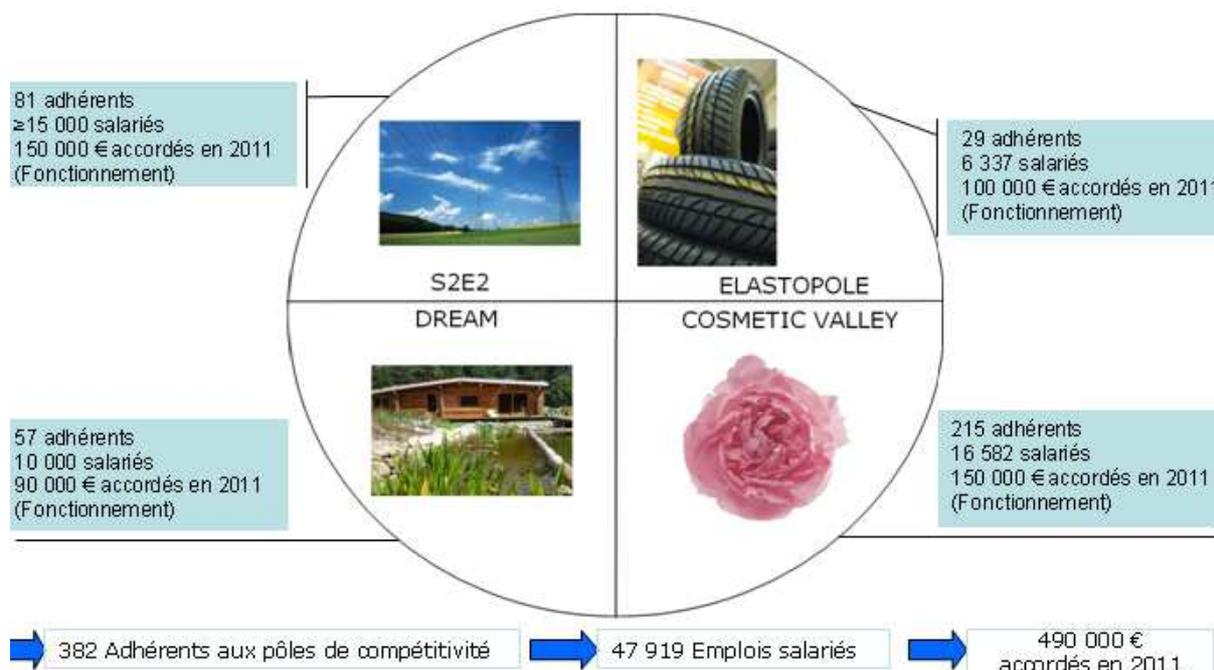


Source : illustration réalisée par Conseil régional du Centre - Disdi

SEV : Shop Expert Valley
 PICF : Pôle Industriel Cœur de France
 ARIA : pôle automobile région Centre
 ARIAC : Association régionale des industries alimentaires du Centre

Les pôles de compétitivité

La Région Centre soutient quatre pôles : DREAM, Cosmetic Valley, Elastopole et S2E2.



Source : illustration réalisée par Conseil régional du Centre - Disdi

2.3.4.1.6 L'Environnement

L'intervention de la Région en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables se compose de 3 principaux volets relevant de son partenariat avec l'ADEME :

- Thème 1 « émergence de la demande » : il s'agit des aides à la décision, pré-diagnostic et études énergétiques sur les bâtiments existants ; seules les PME sont éligibles à ces dispositifs.
- Thème 2 : « Bâtiment durable » : via un appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments », les entreprises peuvent bénéficier d'un soutien à l'investissement pour la rénovation à haute performance énergétique des bâtiments.
- Thème 3 « énergies renouvelables » : les investissements en matière de bois-énergie, géothermie et solaire thermique peuvent être soutenus. Les projets de méthanisation sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projet.

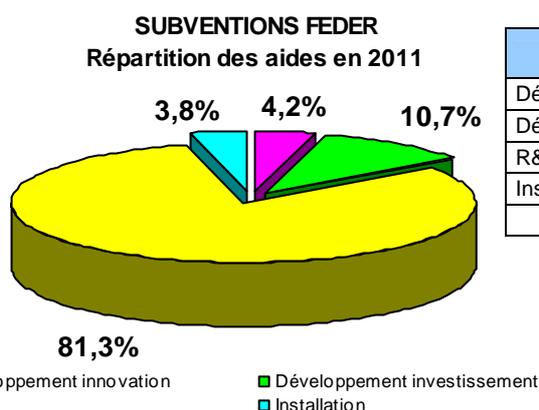
Enfin, les entreprises de la région Centre peuvent bénéficier d'un soutien à la structuration des filières « bâtiment durable » et « énergies renouvelables » dans le cadre d'actions collectives. Ainsi, la Région Centre accompagne une montée en compétences des bureaux d'études thermiques régionaux depuis 2010. Les entreprises du bâtiment et de l'énergie peuvent également être accompagnés par le Centre de Ressources Qualité Environnementales du Cadre Bâti, Envirobat Centre, créé fin 2009 et financé par la Région.

Dans le cadre du volet territorial de la convention d'application annuelle Etat - Région Centre - ADEME, la Région peut apporter des aides aux entreprises pour les volets suivants :

- Thème 5 : « maîtrise des déplacements » : il s'agit d'aides à la décision visant à participer au financement d'études (diagnostics pour les PME ou études de projets inter-entreprises) pour inciter les changements de comportements concernant les déplacements des personnes (plan de déplacements entreprises ou interentreprises) ou les transports de marchandises.
- Thème 7 : « approches transversales » : la Région peut soutenir financièrement les opérations concernant
 - le management environnemental (pré diagnostics groupés et diagnostics pour les PME de tous secteurs d'activités),
 - les démarches d'éco conception des entreprises dans tous secteurs d'activités ainsi que les études permettant de qualifier les produits du bâtiment fabriqués à partir de produits renouvelables,
 - les déchets dangereux (études de valorisation et organisations d'opérations collectives de collecte et de traitement)
 - les actions collectives de diagnostics gaz à effet de serre ou bilans carbone pour les PME (hors entreprises obligées par la réglementation).

2.3.4.2 Le FEDER

En 2011, la Région a engagé des crédits au titre du FEDER qui se répartissent de la manière suivante :

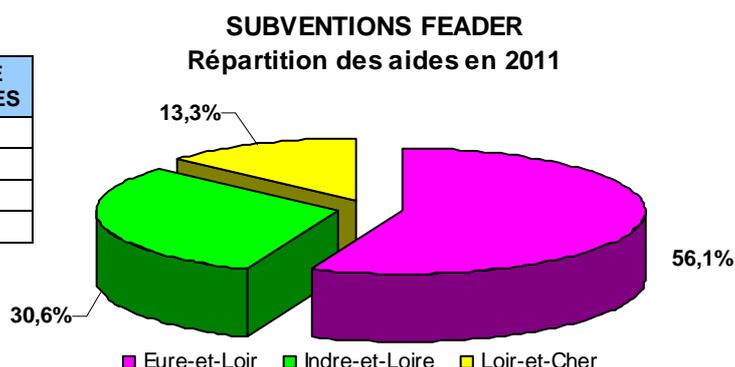


AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Développement innovation	76 300,00	1
Développement investissement	193 760,00	2
R&D	1 473 397,70	9
Installation	69 304,99	6
TOTAL	1 812 762,69	18

2.3.4.3 Le FEADER

En 2011, la Région a engagé des crédits au titre du FEADER qui se répartissent de la manière suivante :

Développement investissement	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
Eure-et-Loir	100 715,00	1
Indre-et-Loire	54 856,00	2
Loir-et-Cher	23 858,00	1
TOTAL	179 429,00	4



2.3.4.4 Les différentes structures de développement économique régionales

2.3.4.4.1 ARDAN CENTRE

L'Association Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles en Région Centre (ARDAN CENTRE) créée en septembre 1999 est basée à Blois. La structure opérationnelle comprend trois personnes, un directeur en charge du dispositif ARDAN, une assistante et une secrétaire.

L'action d'ARDAN Centre est de repérer dans les entreprises des projets d'activités nouvelles présentant un caractère structurant pour l'entreprise et une vocation pérenne, qui n'ont pu être validés ni mis en œuvre faute de temps, de moyens financiers ou de compétences internes.

Bénéficiaires : les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles situées en région Centre, dont l'effectif n'excède pas 100 salariés et qui sont indépendantes de groupes industriels, commerciaux ou financiers.

Mise en œuvre : S'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, **ARDAN Développement** vise à accompagner des projets de développement durable de l'entreprise, en mettant à sa disposition pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Placée pendant cette période sous le statut de stagiaire, la personne choisie a pour mission la mise en œuvre du projet préalablement défini par l'entreprise qui s'engage, en cas de succès, à embaucher l'agent, le technicien ou le cadre

Le nombre de TPE, PME ayant accès à l'innovation reste faible et insuffisant pour assurer leur croissance. Aussi, pour faciliter l'accès des PME à l'innovation et palier aux difficultés récurrentes (absence de culture de l'innovation, manque de moyens financiers...), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la région Centre ont initié une action collective structurante de promotion de l'innovation, de détection et d'accompagnement de projets innovants dans les PME de leur département.

Un partenariat entre les opérations mises en œuvre par les CCI et ARDAN Centre s'est concrétisé en 2010 par la mise en place d'un **ARDAN Innovation**.

Bilan d'activité au 31 décembre 2011 :

- 140 entreprises ont été agréées pour un ARDAN Développement en 2011.
- 10 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de mission pour un ARDAN Innovation en 2011.

Subvention accordée par la Région :

- **283 410 €** répartis entre l'article 6.2 « Développement des capacités de création de nouvelles activités » du Contrat de projet Etat Région 2007-2013 pour 243 410 € sur une dépense subventionnable de 1 029 169 € HT et l'article 1.3 pour 40 000 € sur une dépense subventionnable de 265 344 € HT.

Subvention accordée au titre du FEDER :

- **159 903 €** au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14 sur un budget prévisionnel de 942 349 € HT

2.3.4.4.2 Plates Formes d'Initiatives Locales PFIL et Centre Initiative Réseau (CIR)

Les Plates Formes d'Initiative Locales (PFIL), constituées sous forme associative, sont des dispositifs qui participent activement au développement économiques des territoires.

Elles permettent à de futurs créateurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise. Les fonds des PFIL permettent l'attribution de prêt d'honneur à taux zéro, accordé sans prise de garantie, à des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises, ainsi qu'à des entreprises récemment constituées.

Les dotations de ces Fonds proviennent de collectivités territoriales, du secteur bancaire, des entreprises...

Bilan d'activité au 31 décembre 2011 depuis la création :

- 652 prêts d'honneur ont été accordés en 2011.
- Grâce aux PFIL 579 emplois ont été créés ou 786 consolidés.

Fin 2004, l'association régionale Centre Initiative Réseau a été créée. Les huit Plates Formes d'Initiative Local (PFIL) de la région y sont adhérentes.

En 2011, Centre Initiative Réseau a souhaité poursuivre la dynamique engagée depuis 5 ans et :

- contribuer à la progression du nombre de prêts en poursuivant son partenariat avec la région Centre, la Caisse des Dépôts et Consignations avec un dialogue permanent sur les objectifs partagés à atteindre,
- renforcer sa visibilité et celle de ses partenaires avec mise à jour et amélioration du site Internet, lien avec la presse régionale et nationale, création d'un document bilan en fin d'année, poursuite du travail engagé en matière d'ouverture à l'international, accompagnement des plateformes porteuses de projets et représentation du réseau lors de manifestations régionales,
- contribuer à encore améliorer le professionnalisme du réseau, et le service aux porteurs de projets en poursuivant les réunions de travail entre plateformes, et réalisation d'actions de formation/information des permanents des plateformes lors de sessions ou à l'occasion de rencontres.

Subventions accordées par la Région :

- **17 500,00 €** à l'IDIL pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **80 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,

- **17 500,00 €** à Touraine Chinonais Initiative pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **130 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **42 000,00 €** à Loiret Création Initiative pour un objectif de 84 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **180 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **17 500,00 €** à Loir et Cher Initiative pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **110 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **12 500,00 €** à Brenne Initiative pour un objectif de 25 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **60 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **42 000,00 €** à Indre Initiative pour un objectif de 84 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **180 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **5 000,00 €** à Cher Initiative pour un objectif de 10 projets accompagnés par la PFIL,
- **15 000,00 €** à Initiatives 28 pour un objectif de 30 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **60 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **10 000 €** à l'Association Centre Initiative Réseau.

Subvention accordée au titre du FEDER :

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14, à raison de :

- **44 000 €** à l'IDIL, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2011 pour un coût total éligible de 522 500 € TTC,
- **64 000 €** à Touraine Chinonais Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2011 pour un coût total éligible de 469 000 € TTC,
- **32 500 €** à Brenne Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2011 pour un coût total éligible de 160 000 € TTC.
- **279 000 €** à Indre Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2011 pour un coût total éligible de 900 000 € TTC.
- **136 000 €** Loir-et-Cher Initiative, en dotation du fonds de prêts d'honneur 2011 pour un coût total éligible de 800 000 € TTC,
- **241 000 €** à Loiret Création Initiative destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2011 pour un coût total éligible de 1 231 000 TTC,

Subvention accordée au titre du FSE :

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FSE au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, Mesure 1.3.1, à raison de :

- **20 000 €** à l'IDIL, soit 20 000 € destinés au programme d'action 2011 pour un coût total éligible de 49 890,73 € TTC,
- **17 505,60 €** à Touraine Chinonais Initiative, destinés au programme d'action 2011 pour un coût total éligible de 36 205,60 € TTC,
- **32 750 €** à Brenne Initiative, destinés au programme d'action 2011 pour un coût total éligible de 65 553,97 € TTC.
- **30 000 €** à Indre Initiative, destinés au programme d'action 2011 pour un coût total éligible de 79 627,66 € TTC.
- **41 725 €** à Loir-et-Cher Initiative, destinés au programme d'action 2011 pour un coût total éligible de 86 450 € TTC,

2.3.4.4.3 Promotion de l'artisanat

Les « contrats d'accompagnement » mis en oeuvre la CRMA permettent d'assurer la pérennité des entreprises artisanales en création ou reprise sur le territoire régional.

Contrat d'accompagnement : Il est signé entre un chef d'entreprise et la chambre de métiers et de l'artisanat et permet aux entreprises artisanales de la région Centre un accompagnement personnalisé par un agent de la chambre consulaire.

Bilan de l'année 2011 :

- 50 ont été suivis au titre de la 2^{ème} année par la CRMA,
- nouveaux contrats ont été mis en oeuvre par les CMA départementales

Subventions accordées par la Région :

- **48 892 €** en faveur de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour le suivi de 55 contrats en 2^{ème} année et la mise en oeuvre de 2 nouveaux contrats.

2.3.4.4.4 Fonds Régionaux de Garantie SIAGI et OSEO

SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)

La SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui détiennent 75 % de son capital et 25 % par sept institutions bancaires et financières.

La SIAGI couvre l'ensemble du secteur des Très Petites Entreprises (TPE) de l'artisanat, du commerce et des services. Sa mission est de favoriser l'accès au crédit des entreprises en garantissant les concours consentis par les établissements de crédit.

En 2006, la Région a décidé de la création d'un Fonds Régional de Garantie auprès de la SIAGI qui permet au TPE régionales en reprise, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en les garantissant pour partie.

L'objectif a consisté à créer ce FRG TPE Reprise qui apporte une garantie additionnelle à l'intervention habituelle de la SIAGI par le niveau élevé de la couverture du risque pour la banque.

Début 2009, le champ d'action du FRG TPE Reprise a été étendu aux opérations de consolidation des crédits courts terme. Le Fonds Régional de Garantie TPE Reprise est donc renommé Fonds Régional de Garantie TPE.

Les TPE sont des entreprises de moins de 10 salariés, or il a été constaté que toutes les entreprises du secteur artisanal et des activités de proximité, y compris les entreprises de moins de 30 salariés, encore de taille artisanale dans les faits et créatrices d'emplois, présentaient des difficultés de trésorerie et avaient besoin d'un soutien pour l'obtention de prêts bancaires.

En 2010, considérant le contexte économique difficile, il est décidé de ne pas limiter le bénéfice de l'aide aux seules entreprises de moins de 10 salariés, mais de l'ouvrir aux entreprises de moins de 30 salariés, clientes de la SIAGI.

Considérant la politique des CAP filières et son effet structurant à moyen terme et la difficulté d'accès aux crédits d'exploitations, notamment dans le cadre de la crise que traverse l'agriculture, la région Centre a décidé, dans la continuité de sa politique de soutien au développement de l'agriculture régionale, de constituer un fonds régional de garantie pour les exploitations agricoles.

Bilan de l'année 2011 du Fonds Régional de Garantie TPE :

- **Reprise** : 67 dossiers, pour un montant total garanti par la Région de 2 025 513 € en reprise
- **Court terme** : 5 dossiers, pour un montant total garanti par la Région de 63 250 € en crédits court terme

OSÉO

En septembre 2000, la Région a contribué à la création d'un Fonds Régional de Garantie Centre (FRG Centre) qui permet aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) régionales en création ou lors d'opérations de transmissions reprises, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en garantissant en partie ces recours.

Il s'agissait, à l'aide de ce fonds régional, d'augmenter de manière significative le nombre de dossiers soutenus, dans le cadre d'une intervention complémentaire à la garantie traditionnelle OSÉO Garantie faite, elle, à partir d'un fonds national.

Depuis sa création, le FRG Centre est intervenu dans plus de 465 dossiers, couvrant le montant total de crédits garantis de plus de 107 millions d'euros. Il a participé également à la création ou à la consolidation de plus de 6 000 emplois.

En 2011, la Région a décidé d'élargir le champ d'action de ce fonds pour renforcer la politique régionale visant à encourager les économies d'énergie et la production décentralisée d'énergie renouvelable.

En effet, dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, et au-delà de ses interventions directes classiques, la Région a souhaité faciliter l'accès aux crédits bancaires des entreprises ayant des projets d'investissement s'inscrivant dans la définition établie de l'économie verte (favorisant les économies d'énergie, la production décentralisée d'énergie renouvelable et la limitation des émissions de gaz à effet de serre tout en préservant l'emploi local).

Par ailleurs, la Région a également modifié sa convention la liant avec OSEO de manière à pouvoir intervenir via le Fonds Régional de Garantie, pour faciliter l'octroi des prêts aux entreprises et améliorer les conditions qui leurs seront accordées par l'établissement bancaire local.

2.3.4.4.5 ADIE Centre

L'ADIE Centre (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association loi 1901, implantée en Région Centre depuis fin 1998, qui a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

L'ADIE couvre 19 régions et compte 118 salariés et plus de 300 bénévoles. Elle travaille en partenariat avec le Crédit Mutuel du Centre, les Caisses d'Epargne Centre Val de Loire et Val de France Orléanais et le Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que les réseaux locaux d'aides à la création d'entreprises et les réseaux locaux d'aides sociales.

Aujourd'hui l'ADIE Centre dispose de quatre antennes (Orléans, Blois, Tours et Bourges) et de 10 points d'accueil. Elle s'appuie sur une équipe de 7 conseillers, d'un responsable crédit, d'un responsable accompagnement, d'une assistante administrative, d'un directeur régional et de 32 bénévoles.

L'ADIE Centre accueille des créateurs d'entreprises exclus du système bancaire, instruit les dossiers et les présente devant un comité de crédit. Elle assure également un suivi des bénéficiaires qui s'engagent à informer l'ADIE de l'évolution de leur activité.

L'intervention financière de l'ADIE a pour objet :

- d'octroyer aux porteurs de projet des prêts solidaires, des prêts d'honneur, des bourses de matériel, dans le cadre des interventions directes de l'ADIE,
- de mobiliser des financements complémentaires aux prêts solidaires, comme les primes Eden, des subventions spécifiques (Défi jeunes, Agefiph), des PCE.

L'ADIE s'adresse aux personnes :

- ayant des projets de création ou de développement d'une activité économique, leur permettant de créer leur propre emploi,
- n'ayant pas accès au crédit bancaire dans le cadre de leur projet,
- qui sont demandeur d'emploi, bénéficiaires du RMI ou dans une situation précaire.

Depuis son implantation en 1998, en région Centre, l'ADIE a financé la création de plus de 1389 entreprises.

Bilan 2011 :

En 2011, l'ADIE a accordé 394 micro-crédits pour 253 entreprises.

Subventions accordées par la Région

- **45 000,00 €** sur une dépense subventionnable de 379 685,42 € TTC pour accompagner le programme d'actions 2011 de l'ADIE Centre.

Subvention accordée au titre du FSE:

- **189 842,71 €** sur une dépense subventionnable de 379 685,42 € TTC, compte tenu de l'intérêt de ce projet et de sa cohérence avec les objectifs définis à la mesure 1.3.1 du FSE.

2.3.4.4.6 CENTRECO

Dans le cadre de sa politique économique, la région Centre soutient CENTRECO dans le cadre de ses principales missions, à savoir :

- participer à la promotion de l'action et de l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement à l'internationale des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,
- réaliser une évaluation de la politique économique régionale.

En outre, suite au Schéma Régional de Développement Economique et Social, CENTRECO s'est vu confié de nouvelles missions en matière d'animation, de promotion et d'observation.

Par ailleurs, CENTRECO remplit un rôle important et reconnu à travers CENTREXPORTE pour favoriser le développement à l'export des entreprises régionales.

Bilan du programme d'actions mené en 2011

CENTRÉCO a articulé ses actions autour de quatre missions :

1. Concernant la promotion, Centréco a poursuivi sa campagne de publicité, destinée à développer la notoriété économique de la région Centre, et à promouvoir la création et la reprise d'entreprises en région Centre. En soutien à une mission de prospection auprès d'investisseurs étrangers et afin de promouvoir l'attractivité du territoire au travers du thème des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, Centréco a également engagé une campagne de valorisation de la démarche régionale dans des médias allemands et espagnols. Au total, une trentaine d'insertions publicitaires auront été réalisées dans 5 journaux et magazines français et 4 revues spécialisées allemandes et espagnoles. Ces campagnes ont été complétées de différentes opérations de presse (communiqués, conférences) permettant la parution de plusieurs articles sur l'environnement économique de la région Centre, tant dans la presse nationale, régionale qu'étrangère.

De plus, pour chaque salon, auquel Centreco-Centrexport participe, un communiqué de presse et/ou dossier de presse sont réalisés. En retour, ce sont près d'une centaine d'articles qui sont parus.

Par ailleurs, CENTRÉCO a poursuivi l'édition d'une lettre d'information et d'un tableau de bord (3 à 4 éditions chaque année) présentant les principaux indicateurs de l'activité économique régionale.

Enfin, CENTRÉCO a participé et animé un stand d'information et de promotion économique sur 4 salons nationaux et internationaux : Salon des Energies Renouvelables (Lyon) - Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (Paris- Le Bourget), MIDEST Salon International de la Sous-Traitance (Paris-Nord Villepinte), et POLLUTEC-Horizons, Salon International de l'Environnement (Paris-Nord Villepinte). A l'occasion de ces salons, des brochures d'information et de promotion ont été réalisées et diffusées aux visiteurs et journalistes.

2. Concernant les actions de développement à l'international, CENTRÉCO est le correspondant régional de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII). A ce titre, CENTRÉCO réoriente les différents projets qui lui sont soumis vers les agences départementales de développement économique de la région Centre en fonction des caractéristiques du projet.

CENTRÉCO a également poursuivi la démarche de prospection d'investisseurs étrangers en partenariat avec les agences départementales de développement économique de la région Centre, qui avait été engagée fin 2010. Cette opération de prospection mutualisée est organisée à destination d'investisseurs allemands et espagnols opérant dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (partenariat avec le Pôle S2E2).

CENTREXPORTE, service international de CENTRÉCO, créé en partenariat avec les réseaux consulaires et la Région Centre, aura organisé la participation à 40 actions collectives à l'international (salons professionnels, rencontres d'acheteurs étrangers, mini-expositions...) permettant de recenser 388 participations d'entreprises régionales.

En 2011, CENTRÉCO-Centrexport a renouvelé les conventions de partenariat avec Ubifrance, l'Agence Française pour le Développement International des entreprises, et Sopexa, Société pour l'Expansion des Ventes des Produits Agricoles et Alimentaires.

3. Concernant l'information, CENTRÉCO a créé et/ou mis à jour une série de fiches d'informations et d'argumentaires sectoriels en français, anglais et allemands.

Centréco a poursuivi son assistance juridique et fiscale auprès des collectivités locales de la région sur les montages d'opérations immobilières et/ou financières. Cette assistance se décline sous différentes formes : hot-line, réunions d'information, newsletter sur l'actualité en matière d'interventions économiques des collectivités locales.

En matière de veille économique, des réunions d'information ont été organisées pour présenter les tendances et perspectives économiques de certains secteurs d'activités de la région Centre, comme la filière Caoutchouc, l'Eco-construction ou encore sur les entreprises à capitaux internationaux.

CENTRÉCO a également poursuivi l'édition d'un panorama de presse économique mensuel et d'une revue de presse « électronique » hebdomadaire (adressée par e-mails).

Côté Internet, CENTRÉCO a entièrement repensé l'organisation et le contenu de 2 de ses sites : la version anglaise de son site d'informations économiques sur la région Centre, www.investinloirevalley.com et le site d'informations internationales de Centrexport, www.centrexport.regioncentre.fr.

4. Concernant l'évaluation et les études, CENTRÉCO réalise une évaluation systématique des opérations collectives menées par Centrexport auprès des entreprises régionales participantes.

En 2011, sa mission s'est poursuivie avec l'évaluation du dispositif CAP (Contrat d'Appui aux Projets) créé en 2006 par la Région Centre. Les CAP « Emploi », « Développement » « R&D » et « Création » ont été évalués sur la période de septembre 2007 à juin 2008.

CENTRÉCO a également réalisé des études sectorielles sur les thèmes suivants :

- La filière agroalimentaire en région Centre,
- L'activité Eco-construction en région Centre, co-réalisée avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre,
- La filière Caoutchouc et La filière sous-traitance industrielle en région Centre, co-réalisées avec la DIRECCTE Centre,
- Le bilan de l'Innovation en région Centre, co-réalisé avec l'ARITT,
- Les entreprises à capitaux internationaux en région Centre, co-réalisée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Centre.

Enfin, chaque trimestre, CENTRÉCO réalise un bilan économique établissant pour chaque grand secteur d'activité de la région, un état des emplois perdus et créés.

Subvention accordée par la Région

2 180 000 € à CENTRECO pour la mise en œuvre de ses missions au titre de 2011, dont 20 000,00 € pour l'achat d'équipements bureautiques et informatiques.

3 EVALUATION 2011 DU DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES « CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS »

1/ Contexte et objectifs

Fin 2005, le Conseil régional du Centre a adopté son Schéma Régional de Développement Économique et Social qui préconise la création d'un dispositif d'aides aux entreprises appuyé sur une démarche de projet (en opposition à l'approche « guichet ») et pour lequel des contreparties environnementales et sociales seront exigées auprès des entreprises bénéficiaires.

C'est dans cet esprit que le dispositif CAP' (Contrat Appui de Projets) a été créé dès 2006 et se décline en 6 outils:

- CAP Création
- CAP Emploi
- CAP Développement
- CAP R&D
- CAP Formation
- CAP Hébergements Touristiques

Depuis 2009, au terme des 3 premières années de mise en œuvre de ce dispositif, CENTRECO, agence de développement et de promotion économique de la région Centre, engage chaque année l'évaluation de certains des outils. C'est dans la continuité de cette démarche, que CENTRECO réalise l'évaluation du dispositif CAP en 2012 sur les outils **CAP Création, CAP Emploi, CAP Développement et CAP R&D**. C'est au Cabinet Sofred Consultants qu'a été confiée la charge des travaux d'évaluation.



Le cadre de l'intervention fut caractérisé cette année par :

- La volonté de mesurer les résultats et les impacts du dispositif dans sa globalité
- Une contrainte calendaire forte
- Une attente de couverture de l'ensemble du territoire et d'une représentativité de tous les départements
- Le souhait d'une connaissance qualitative du dispositif se traduisant par la réalisation d'entretiens avec des entreprises bénéficiaires
- L'inscription de la démarche d'évaluation dans une dynamique d'amélioration continue
- Un Focus particulier sur l'analyse de l'emploi créé dans le cadre des dispositifs CAP (à savoir aussi bien les emplois directs, créés grâce à l'aide régionale ; que les emplois indirects, c'est-à-dire les emplois non directement concernés par le financement de la Région mais dont la création ou le maintien dépend de l'aide régionale)

2/ Champ d'évaluation

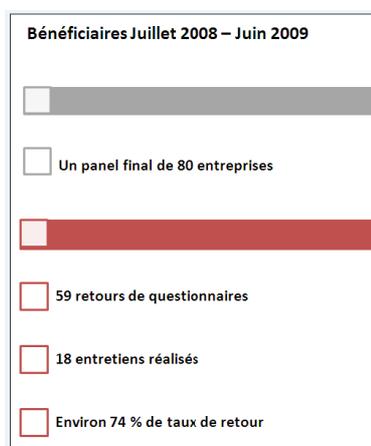
L'évaluation porte sur la mise en œuvre du dispositif « Contrats d'Appui aux Projets » de Juillet 2008 à Juin 2009 au cours de laquelle 80 projets d'entreprises ont été accompagnés au titre des outils évalués. Il ne s'agit que des dossiers ayant déjà perçu un premier versement dans le cadre de cet accompagnement.

3/ Méthodologie

La méthodologie retenue a associé plusieurs méthodes complémentaires et mobilisé différentes sources d'information :

- Une enquête électronique réalisée auprès de l'ensemble des bénéficiaires des CAP ciblés sur la période considérée,
- Des entretiens avec des entreprises bénéficiaires

Une approche plurielle a donc été retenue pour garantir la qualité des analyses.



4/ Impact du dispositif sur les entreprises bénéficiaires – Juillet 2008 – Juin 2009

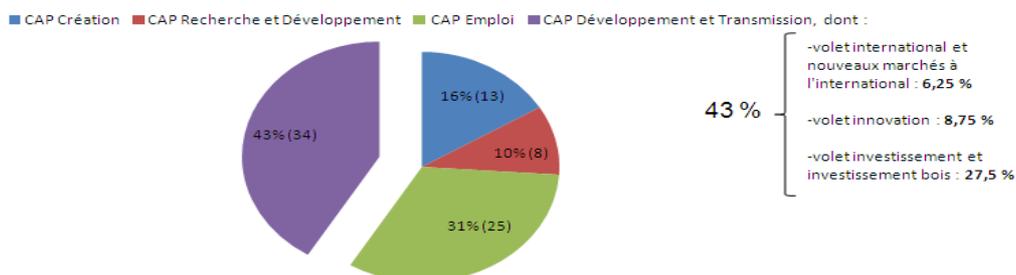
4.1 Panel des entreprises interrogées bénéficiaires Juillet 2008 – Juin 2009

La répartition des dossiers par type de CAP

L'analyse de la répartition des dossiers par type de CAP révèle une prépondérance des dispositifs Cap Développement et transmission volet investissement, ainsi que CAP Emploi.

Le dispositif CAP R&D représente le même poids que l'année précédente 2007-2008 (10% du panel interrogé) alors que la part du dispositif CAP Création augmente légèrement (passant de 13 à 16%).

Répartition du panel par dispositif CAP

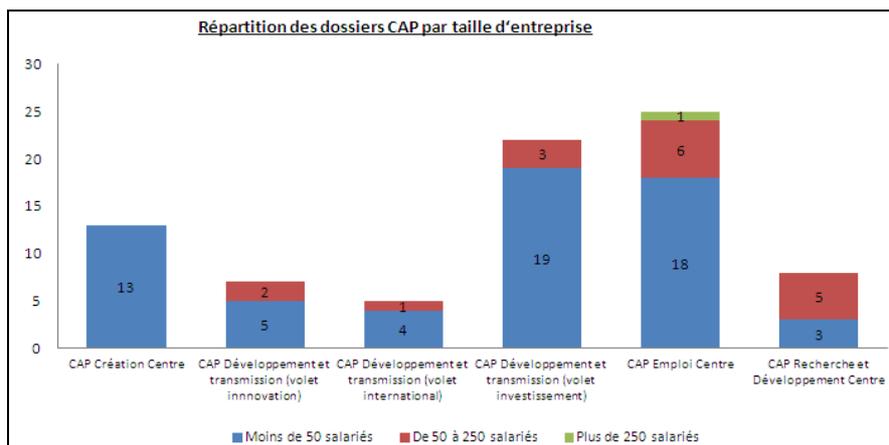


La taille des entreprises bénéficiaires par type de CAP

Les entreprises de moins de 50 salariés sont globalement majoritaires et les plus représentées sur l'ensemble des volets CAP (62 entreprises).

Les moyennes entreprises (entre 50 et 250 salariés) ont surtout bénéficié des dispositifs CAP R&D et CAP Emploi. Elles sont au nombre de 17 dans le panel des entreprises interrogées.

Le nombre d'entreprises aidées de plus de 250 salariés est très faible, avec seulement 1 entreprise.

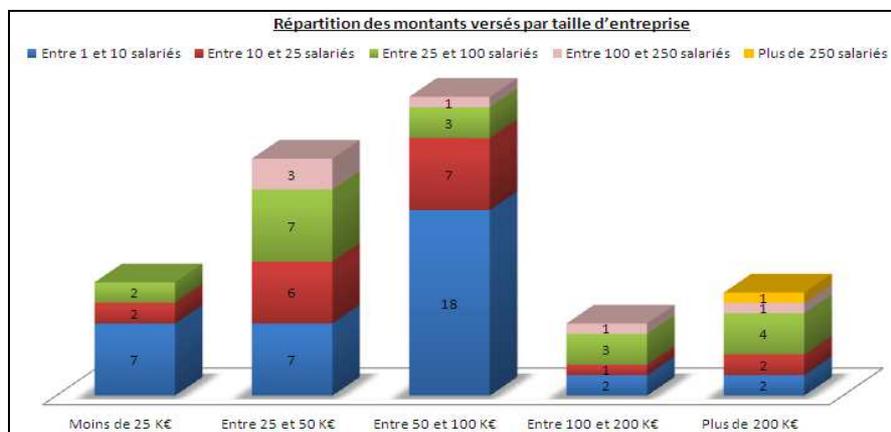


La répartition des montants alloués par taille des entreprises bénéficiaires

Près de la moitié des dossiers instruits concerne des entreprises de moins de 10 salariés. Ces entreprises ont reçu 32% des montants alloués (2,9 M€), soit en moyenne un peu plus de 80 K€ par entreprise. Les entreprises de plus de 10 salariés ont quant à elle reçu 68% des montants alloués (6 M€), soit en moyenne des aides d'un montant de 111 K€.

62 % des entreprises pour lesquelles le montant d'aide octroyé est compris entre 50 et 100 K€, sont des entreprises de moins de 10 salariés.

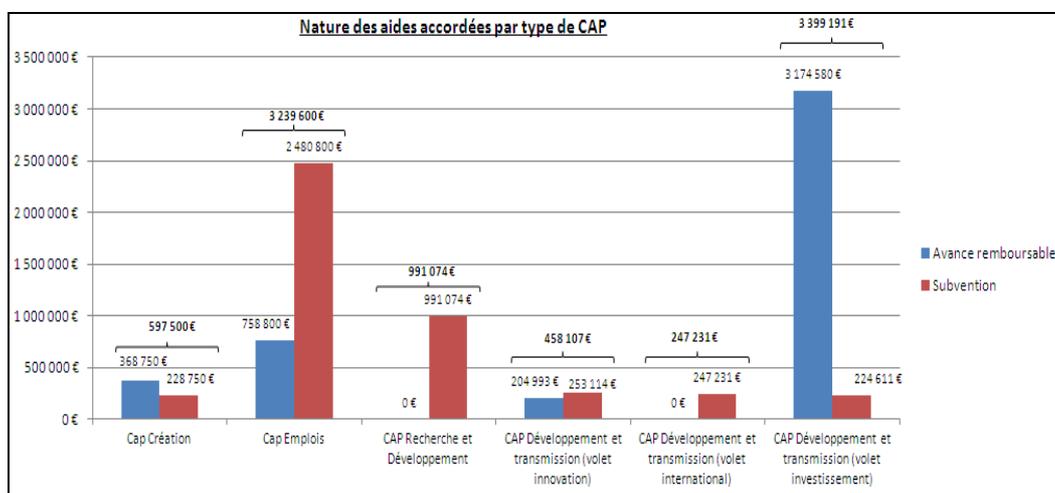
59 % des entreprises pour lesquelles le montant d'aide octroyé est supérieur à 100 K€ sont des entreprises de plus de 25 salariés.



La nature des aides versées

Certains dispositifs ont consisté uniquement en l'octroi de subvention : c'est le cas des dispositifs CAP R&D et CAP Développement et Transmission (volet international).

A l'échelle du panel « juillet 08 – juin 09 », la part des avances remboursables octroyées est quasiment identique à celle des subventions (50/50).



La typologie des entreprises bénéficiaires

Les activités industrielles représentent près de 2/3 des projets (64 %) pour une consommation de près de 3/4 des montants alloués.

Cette prépondérance tant en nombre de dossiers qu'en valeurs de montants est liée au fait que les entreprises industrielles sont davantage enclines à réaliser des projets d'investissement (notamment matériels) que les entreprises de services.

La répartition de l'effort régional ne reflète pas la ventilation sectorielle des entreprises régionales (où les services / commerces dominant).

La répartition géographique, les montants et types des aides versées

Le département de l'Indre concentre près de 25 % des aides accordées, avec plus de 2M€. En revanche le Loiret n'a bénéficié que de 10% du montant des aides octroyées aux 80 entreprises du panel.

Dans le département d'Indre-et-Loire, plus de 90% des sommes accordées ont été versées. A l'échelle régionale, ce taux est de 78%.

Le Loiret est non seulement le département qui a le moins bénéficié d'aides, mais est aussi celui où le taux de versement est le plus faible (62%), et également avec un montant d'aides moyen parmi les plus faibles (68 K€).

Les avances remboursables restent majoritaires par rapport aux subventions directes dans les départements du Loir-et-Cher et du Loiret. En revanche, on constate la situation inverse dans les départements d'Eure-et-Loir et du Cher.

	Cher (18)	Eure-et-Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)	Total
Montant global des aides octroyées	1 649 656,50 € AR : 678 696 € (41 %) SUBV : 970 960,50 € (59%)	1 287 193 € AR : 426 106 € (33%) SUBV : 861 087 € (67%)	2 149 800 € AR : 1 096 000 € (51%) SUB : 1 053 800 € (49%)	1 887 627 € AR : 1 068 627 € (57%) SUB : 819 000 € (43%)	1 079 427 € AR : 689 400 € (64%) SUB : 390 027 € (36%)	878 999 € AR : 548 294 € (62%) SUB : 330 705 € (38%)	8 932 702,50 € AR : 4 507 123€ (50,5%) SUB : 4 425 579,50 € (49,5%)
Total des sommes versées	1 226 526 €	869 721 €	1 858 250 €	1 732 510 €	780 678 €	546 402	7 014 087 €
Moyenne des sommes versées par dossier	55 751 €	72 477 €	168 932 €	108 282 €	70 971 €	68 300 €	544 713 €

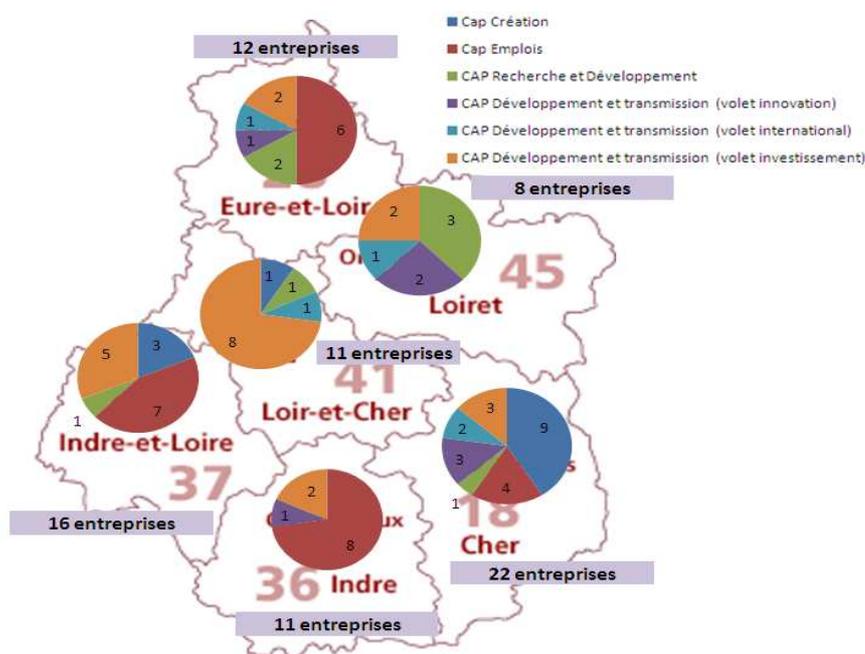
Contrairement à l'évaluation opérée en 2011, l'Eure et Loir n'est plus le département qui cumule le plus de bénéficiaires. Le département du Cher est leader avec 22 bénéficiaires devant l'Indre-et-Loire.

Le Loiret reste en retrait avec un faible nombre de bénéficiaires (seulement 8).

En 2011, c'était le cas de l'Indre avec le même nombre de dossiers.

Certains départements se détachent sur un ou deux volets :

- CAP Emplois pour l'Indre et l'Indre et Loire (7-8 dossiers)
- CAP développement et transmission volet investissement pour le Loir-et-Cher (8 dossiers),
- CAP Création pour le Cher (9 dossiers)

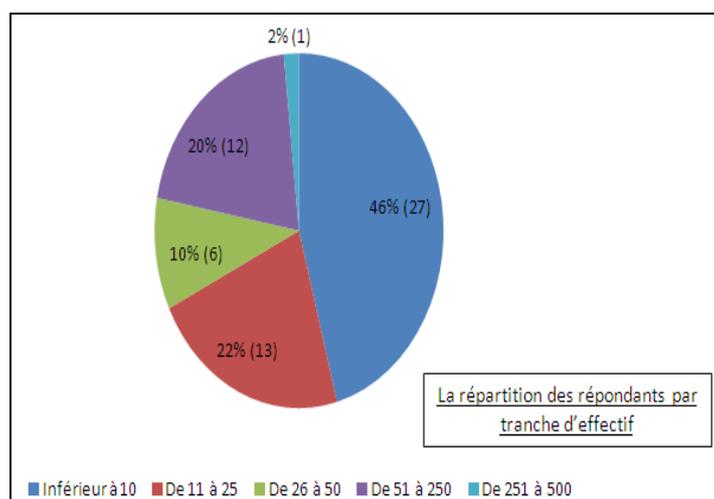
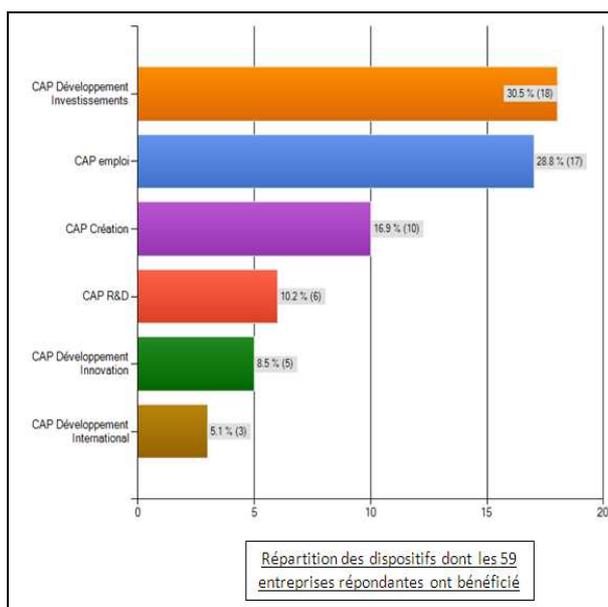


4.2 Analyse de l'impact du dispositif sur les entreprises bénéficiaires répondantes (Juillet 2008 – Juin 2009)

4.2.1 74 % de taux de retour à l'enquête d'évaluation du dispositif d'aides « Contrat d'Appui aux Projets »

On peut constater une représentativité des 59 répondants en cohérence avec les types de CAP soutenus par la Région Centre.

De même, en moyenne les entreprises répondantes ont un chiffre d'affaires moyen de 7.8 M€ (9,5M € pour les entreprises étudiées en 2011) ainsi qu'un effectif moyen de 36 salariés (62 salariés pour les entreprises étudiées en 2011).

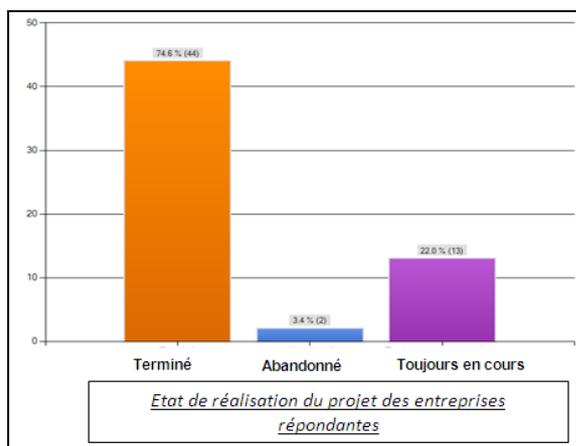


4.2.2 75 % des projets soutenus à ce jour sont réalisés

Une grande majorité d'entreprises a, à ce jour, terminé les projets présentés dans le cadre de CAP (environ les $\frac{3}{4}$). A titre d'information, lors de l'évaluation précédente (2011), ce taux était de 70 %.

Pour les projets toujours en cours, 22 % d'entre eux sont réalisés à 75 % et plus.

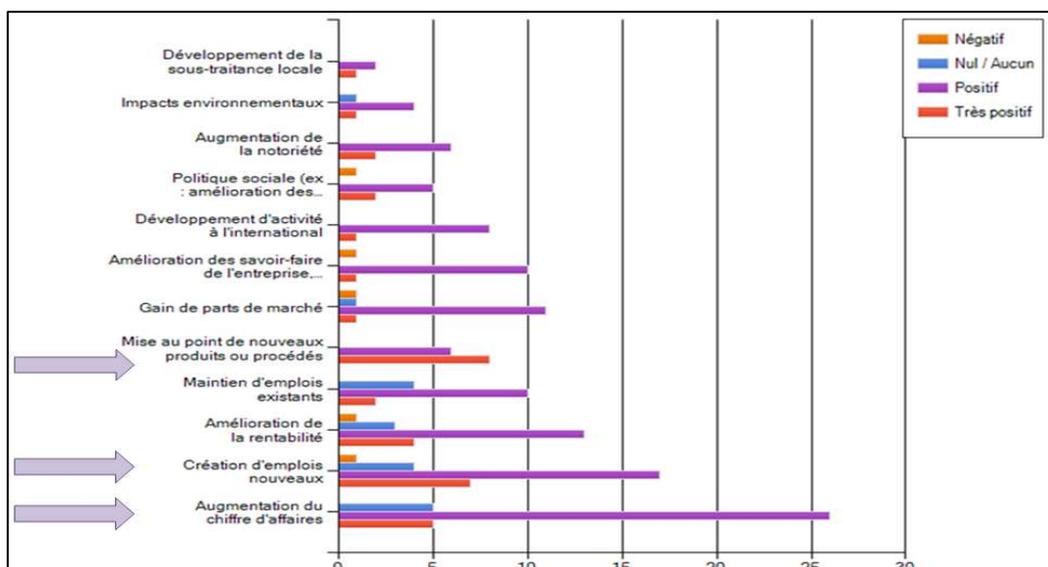
La moyenne de réalisation de ces projets en cours est de 50 %.



4.2.3 Les impacts constatés des projets correspondant aux impacts attendus

Les principaux impacts attendus des projets par les chefs d'entreprises sont:			Les principaux impacts à ce jour constatés des projets par les chefs d'entreprise sont:		
Impacts attendus	Nbre	%	Impacts constatés	Nbre	%
Augmentation du CA	39	66 %	Augmentation du CA	31	52,5 %
Création d'emplois nouveaux	30	51 %	Création d'emplois nouveaux	24	41 %
Mise au point de nouveaux produits ou procédés	17	29 %	Amélioration de la rentabilité	17	29 %
Maintien d'emplois existants	15	25 %	Gain des parts de marché	12	20 %
Gain de parts de marché	15	25 %	Amélioration des savoir-faire de l'entreprise, élévation du niveau de compétences des salariés	11	19 %

Les principaux impacts constatés des projets correspondent aux principaux impacts attendus par les chefs d'entreprises. Les appréciations les plus positives de ces impacts se trouvent dans : l'augmentation du chiffre d'affaires, la création d'emplois nouveaux, et la mise au point de nouveaux produits ou procédés.



4.2.4 Les autres financements des projets soutenus par la Région

	Global				CAP Création		CAP Développement et transmission		CAP Emploi		CAP Recherche & Développement	
	Nbre d'entrep.	Moyenne	Somme	%	Somme	%	Somme	%	Somme	%	Somme	%
Montant financé par la Région	33	159,8	5 273	23	497,5	23	2 558,6	22	1 671,3	23	545,6	34
Montant financé par OSEO	6	201,6	1 210	5	210	10	100	1	750	10	150	9
Montant financé par des aides de l'Etat	2	283,75	567,5	2	27,5	1	0	0	540	7	0	0
Montant financé par des Pôles de compétitivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant financé par des aides d'autres collectivités	10	115	1 150,2	5	0	0	142	1	420,7	6	587,5	36
Montant financé par des Prêts d'Honneur	3	30,3	91	0	58,5	3	0	0	32,5	0	0	0
Montant financé par des organismes bancaires	17	763,4	12 978,1	57	820	39	8 297,1	71	3 800	52	61	4
Montant financé par d'autres sources	9	160,8	1 447,8	6	512,5	24	610	5	42	1	283,3	17
Total	/	1 714,6	22 717,6	100	2 126	100	11 707,7	100	7 256,5	100	1 627,4	100

Répartition des parts de financements selon les types de CAP (montant en K€)

A noter que 33 entreprises ont répondu à la question sur le financement complémentaire à la Région Centre

La Région se révèle être le deuxième financeur pour la majorité des projets ayant bénéficié du dispositif CAP. Les organismes bancaires sont les premiers financeurs.

La part moyenne du financement des organismes bancaires dans les projets est de 57 %. La moyenne des financements de ces organismes bancaires s'élèvent quant à elle à 763 K€. Les entreprises soutenues par CAP Développement et transmission sont celles dont la part bancaire est la plus importante dans le financement de leur projet.

Il convient de relever le positionnement en second rang des entreprises ayant bénéficié de CAP Emploi : ces entreprises ont vraisemblablement raisonné en projet de développement et non en projet soutenu CAP. Cela reflète la nécessité de présenter le soutien d'un organisme bancaire pour une validation CAP d'un projet de développement d'une entreprise.

Les autres financements évoqués sont essentiellement, le recours au crédit-bail, au FEDER, à l'ARITT...La moyenne des financements de ces autres sources s'élèvent à 161 K€.

La moyenne des financements des aides des autres collectivités s'élèvent à 115 K€. A titre de comparaison, ce montant était de 55 K€ lors de l'évaluation réalisée en 2011.

4.2.5 L'aide régionale constitue un effet de levier pour 59% des entreprises

Nous avons réparti les réponses apportées par les entreprises à la question portant sur la mesure de l'effet de levier du dispositif en 3 catégories :

- Effet complet : dans les cas où l'entreprise n'aurait pas réalisé son projet sans l'aide régionale ;
- Effet dimensionnant : sans l'aide régionale, l'entreprise aurait réalisé son projet différemment ;
- Effet d'opportunité : l'entreprise aurait réalisé son projet malgré un refus d'aide de la Région.

Qu'auriez-vous fait sans le financement de la Région ?

<u>Abandon complet du projet</u>	<u>9 % (5)</u>	<u>Effet complet</u> <u>20 %</u>	<u>Effet de levier</u> <u>59 %</u>
<u>Reformulation du projet pour le soumettre de nouveau à la Région</u>	<u>2 % (1)</u>		
<u>Report du projet</u>	<u>9 % (5)</u>		
<u>Réalisation du projet sur un autre territoire ou un autre site</u>	<u>0 %</u>	<u>Effet dimensionnant</u> <u>39 %</u>	
<u>Réalisation du projet de façon moins ambitieuse</u>	<u>39% (22)</u>		
<u>Réalisation du même projet avec d'autres financements</u>	<u>41% (23)</u>	<u>Effet d'opportunité</u> <u>41 %</u>	

L'aide régionale constitue un effet de levier pour 59 % des entreprises.

Cet effet de levier est un peu plus faible qu'en 2011 et se rapproche du chiffre avancé lors de l'évaluation de 2010 (61%).

En effet, en 2011, cet effet de levier était de 66,4% pour les entreprises avec (57 répondantes à cette question sur 61 retours de questionnaires)

- 24.1% effet complet
- 42.37 % effet dimensionnant
- 34.8 % effet d'opportunité

Lors de notre mission d'évaluation du dispositif réalisée en 2010, cet effet de levier était en revanche de 61 % pour les entreprises et se répartissait comme suit :

- 31 % effet complet
- 30 % effet dimensionnant
- 39 % effet d'opportunité

Cet effet de levier se révèle en revanche différent selon les types de CAP.

En effet, l'effet d'opportunité est plus important pour les CAP Développement Investissements en raison d'un poids plus faible de l'aide régionale dans le financement du projet. En effet, l'investissement est essentiellement financé par emprunt long terme ou crédit bail.

L'effet de levier est important pour les entreprises labellisées CAP Emploi ou CAP Développement Innovation. Ce type de projets est essentiellement concerné par du financement « bas de bilan » (emprunt court terme, trésorerie, aide publique). L'aide régionale a donc un effet de levier plus important à court terme pour ces projets.

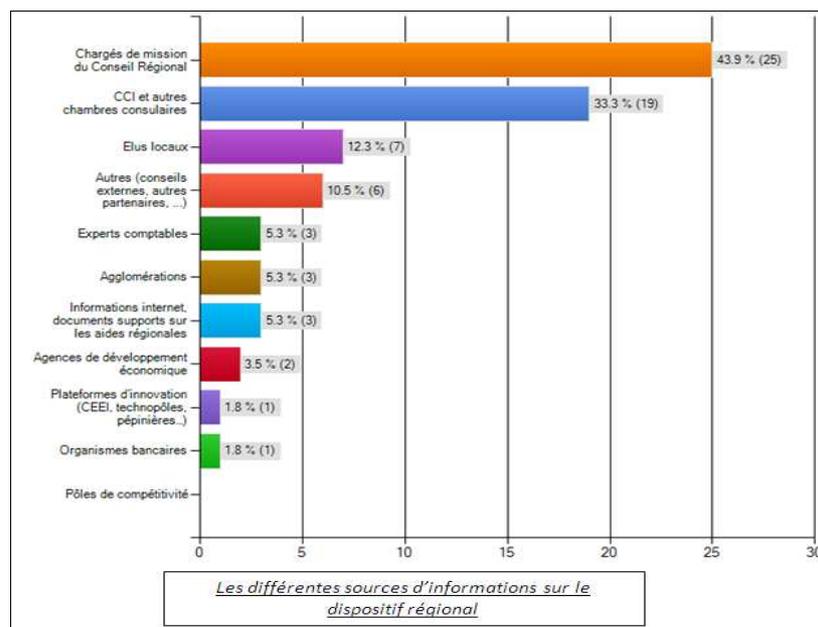
Si nous procédons à un rapprochement effet de levier et part du financement de la Région, la relation proportionnelle entre ces deux types de données n'apparaît pas de manière évidente.

	Global	CAP Création	CAP Développement et Transmission	CAP Emploi	CAP Recherche & Développement
Effet de levier	59 %	55 %	56,5 %	69 %	50 %
Part du financement de la Région	23 %	23 %	22 %	23 %	34 %

4.2.6 Un dispositif visible grâce aux chargés de mission territoriaux et autres partenaires qui diffusent une information de qualité

L'information sur l'existence du dispositif en Région passe principalement par les chargés de mission territoriaux du Conseil Régional (44 %).

On note, par ailleurs, la forte représentation des chambres consulaires et des élus locaux quant à l'information sur les dispositifs CAP, puisqu'ils se placent respectivement en 2ème et 3ème positions. Les autres sources d'information citées sont, par exemple, constituées de : INRA, Association pour le droit à l'initiative économique, ...



La satisfaction des entreprises quant à cette phase d'information s'expriment à la fois concernant :

- L'accès aux personnes ressources (98%)
- La qualité de l'information sur les dispositifs d'aides régionaux (93%)

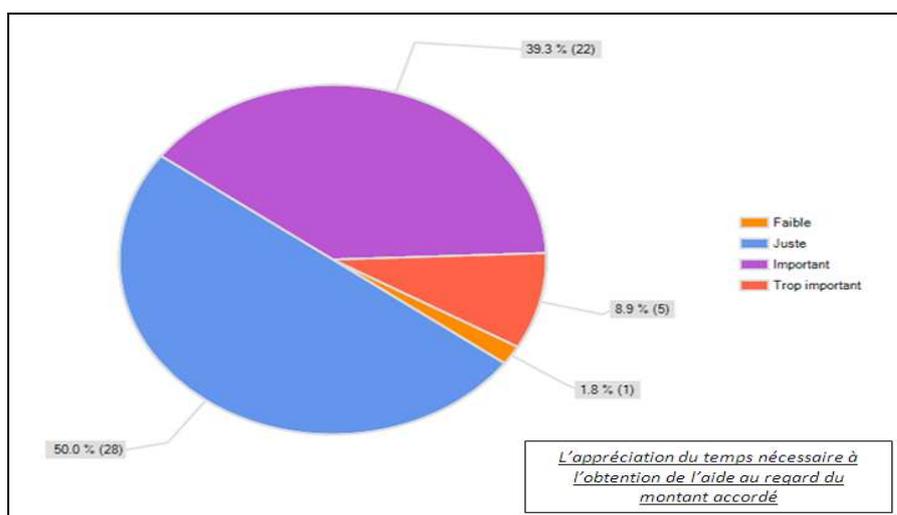
De manière générale, les chambres consulaires sont un relais d'information important dans tous les départements, à l'exception du Loir-et-Cher.

Enfin, les agglomérations semblent constituer une source d'information sur le dispositif régional relativement importante sur le département de l'Eure-et-Loir.

4.2.7 Un accompagnement très apprécié des entreprises bénéficiaires que ce soit lors du montage du dossier ou lors de la phase de versement de l'aide

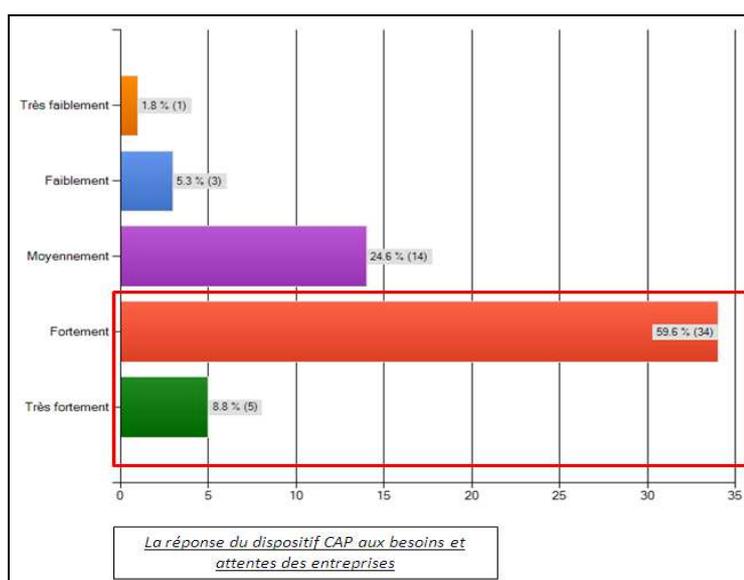
En moyenne, près de 70% des entreprises répondantes sont satisfaites de l'accompagnement régional pendant la phase de montage des dossiers. Comme en 2010 et 2011, c'est la prise en compte de la stratégie qui est la plus appréciée des entreprises.

De même, 88% des entreprises sont satisfaites de l'accompagnement pendant la phase de versement de l'aide. La moitié des 56 entreprises répondantes considèrent le temps nécessaire à l'obtention de l'aide au regard du montant accordé comme juste.



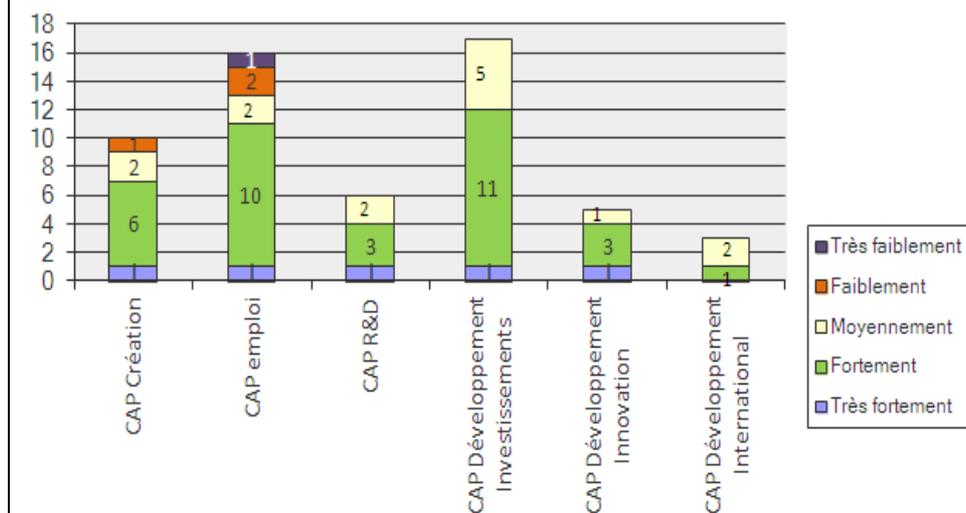
4.2.8 Un dispositif pertinent répondant à 68,4 % aux besoins et attentes des entreprises

Avec 68,4 % de réponses satisfaisantes et très satisfaisantes, le dispositif est bien en adéquation avec les besoins et attentes des entreprises mais moins que lors de nos précédentes évaluations. A noter que cette année, près de 25% des entreprises se sont déclarées comme moyennement satisfaites.



Il demeure toutefois important de noter que 93 % des entreprises n'hésiteraient pas à faire de nouveau appel au dispositif d'aides régionales.

Le dispositif régional d'aides aux entreprises CAP a-t-il répondu à vos besoins et vos attentes ? (réponses par types de CAP)



On ne constate aucune corrélation entre la réponse du dispositif aux attentes et besoins des entreprises et la réalisation des projets de ces dernières.

On distingue un nombre (5) plus important d'entreprises moyennement satisfaites par le dispositif au sein des entreprises labellisées CAP Développement Investissements.

Ce nombre peut être mis en parallèle avec l'effet de levier qui est également plus faible au sein de cette catégorie de dispositif CAP.

Il s'agit également de la catégorie de CAP qui a bénéficié d'une part plus importante d'avance remboursable que de subvention (93 %).

5/ Zoom sur les contreparties sociales et environnementales

5.1 Focus sur les contreparties attribuées aux entreprises répondantes du panel

45 entreprises répondantes sont concernées par les contreparties sociales et environnementales sur les 59 ayant répondu à l'enquête.

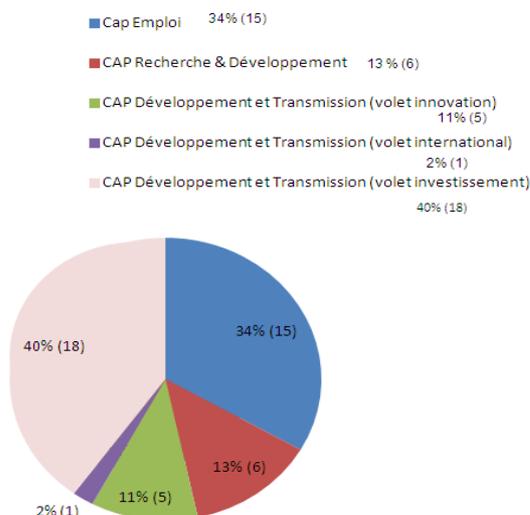
A noter que lors de l'évaluation de 2011 :

- 42 répondantes sur les 61 entreprises bénéficiaires « 2007-08 » ayant des contreparties sociales et environnementales
- 24 répondantes sur les 41 entreprises bénéficiaires « 2006-07 » ayant des contreparties sociales et environnementales

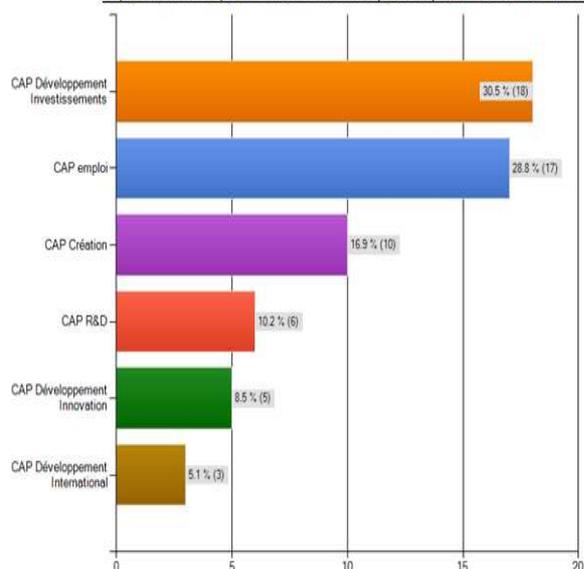
A l'échelle du panel initial, 75% des entreprises du panel étaient soumises à l'obligation de réaliser des contreparties sociales et environnementales (soit 80 entreprises). Lors de notre mission d'évaluation 2011, ce chiffre était de 50,5% sur les bénéficiaires 2007-08 et lors de notre mission d'évaluation 2010, ce chiffre était de 42 % sur les bénéficiaires « 2006-07 ».

Une représentativité des répondants en cohérence avec les types de Cap, hors Création

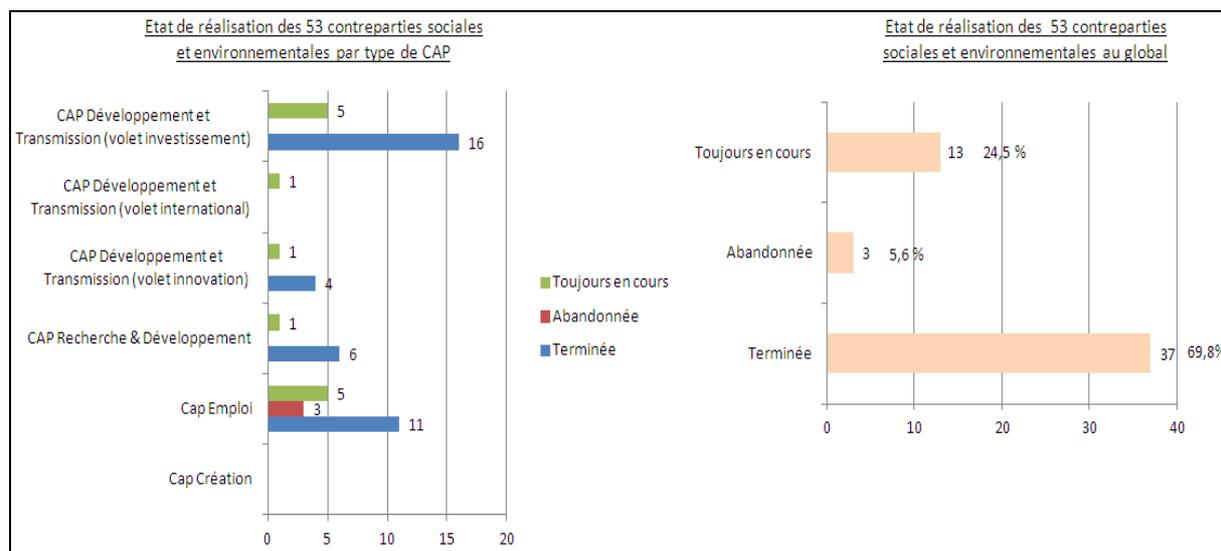
Répartition des contreparties sociales et environnementales par type de CAP (par nombre d'entreprises)



Répartition des dispositifs dont les 59 entreprises répondantes ont bénéficié



Des contreparties sociales et environnementales terminées à près de 70 %

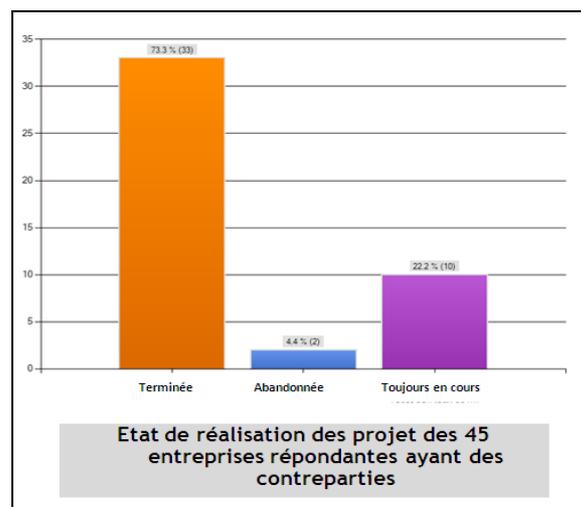
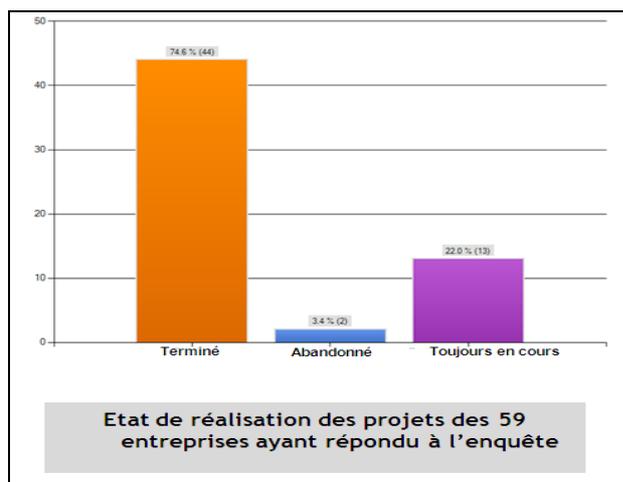


A l'échelle de l'ensemble des CAP, les 53 contreparties attribuées sont réalisées à environ 70 %.

Les entreprises ayant terminé leurs contreparties sociales et environnementales bénéficient surtout des CAP Développement et transmission (volet investissement), CAP Emploi et CAP R&D.

Les contreparties abandonnées concernent uniquement des entreprises bénéficiant de CAP Emploi.

Des contreparties ne contraignant pas la réalisation des projets des entreprises



Rappel des 8 typologies des contreparties associées aux aides versés

La particularité du dispositif réside notamment dans la négociation de contreparties sociales et environnementales avec les entreprises bénéficiaires du soutien régional.

Il s'agit pour la Région d'inciter les entreprises à mettre en œuvre des démarches en cohérence avec ses priorités.

Certaines entreprises ont pu être soumises à plusieurs contreparties (3 maximum) alors que d'autres bénéficiaires de dispositifs assortis de contreparties, n'en n'ont pas négocié. Les montants des aides versées entrent en compte dans l'appréciation de la soumission, ou non, à contreparties.

Les 8 types de contreparties qui ont pu être exigées des bénéficiaires du panel évalué sont :

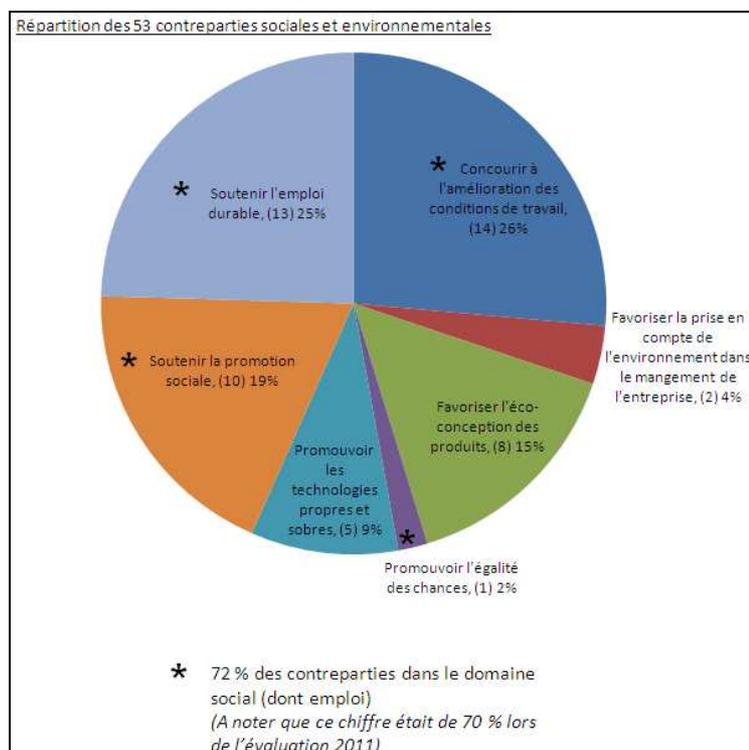
- Favoriser la prise en compte de l'environnement dans le management de l'entreprise
- Promouvoir les technologies propres et sobres
- Favoriser l'éco-conception des produits
- Concourir à l'amélioration des conditions de travail
- Soutenir la promotion sociale
- Consolider les structures financières de l'entreprise
- Soutenir l'emploi durable
- Promouvoir l'égalité des chances

5.2 L'analyse des contreparties sociales et environnementales

5.2.1 72 % des entreprises répondantes ont essentiellement des contreparties dans le domaine social et en matière d'emplois

Parmi les 53 contreparties, les principales sont liées à :

- Amélioration des conditions de travail 26 % (14)
- Soutien de l'emploi durable 25 % (13)
- Soutenir la promotion sociale 19% (10)



82 % des 45 entreprises ayant des contreparties n'ont qu'une seule contrepartie à réaliser, soit 37 entreprises. En cas de 2ème contrepartie, celle-ci est également majoritairement liée à l'amélioration des conditions de travail.

Au total 53 contreparties avaient été demandées.

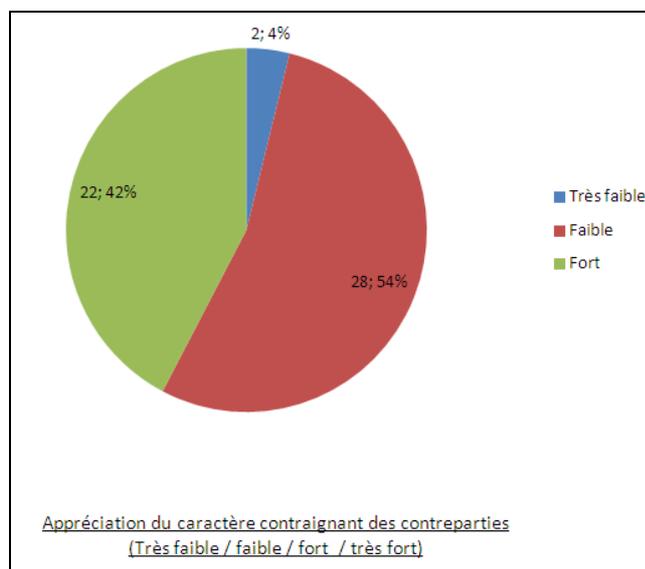
Des contreparties jugées contraignantes par 42% des entreprises répondantes

42 % des entreprises répondantes considèrent que le caractère contractuel des contreparties représente une forte contrainte.

Aucune entreprise n'a en revanche considéré ces contreparties comme très fortement contraignantes. En 2011, les bénéficiaires «Sept07–Juin08» et «Sept06–Juin07» avaient considéré le caractère contraignant des contreparties comme représentant une forte et très forte contrainte à 43 %.

58 % des entreprises répondantes considèrent les contreparties sociales et environnementales comme faiblement, voir très faiblement contraignantes.

Ce chiffre rejoint celui avancé lors des missions d'évaluation réalisée en 2010 et 2011 (57 %).

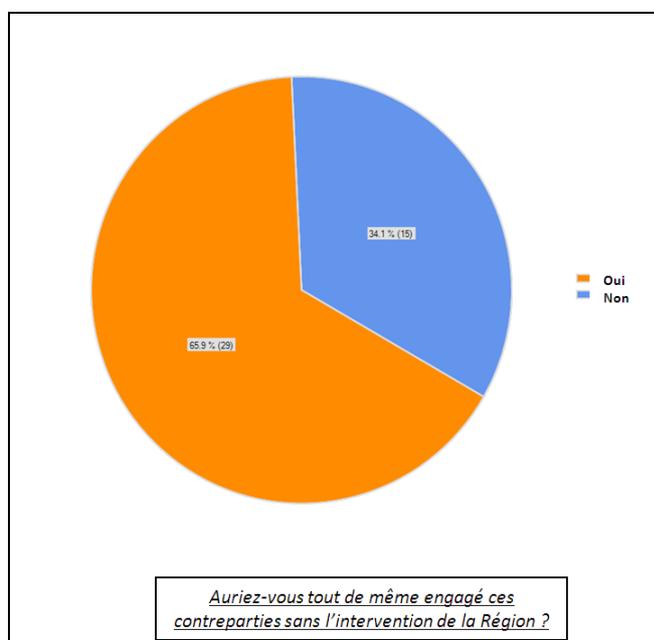


Un effet accélérateur du dispositif régional en matière sociale et environnementale

65 % des entreprises déclarent de fait avoir été plus ambitieuses en matière sociale et environnementale qu'elles ne l'auraient été sans avoir recours au dispositif CAP.

En 2011, ce chiffre était de 82%. A noter que le panel alors étudié comportait 66 entreprises répondantes sur 102 entreprises ayant des contreparties (Bénéficiaires «Sept07-Juin08» et «Sept06-Juin07» confondus).

66 % de ces entreprises déclarent que l'intervention régionale a eu un effet accélérateur en la matière. Ce chiffre rejoint celui avancé lors de la mission d'évaluation réalisée en 2011 (64%).



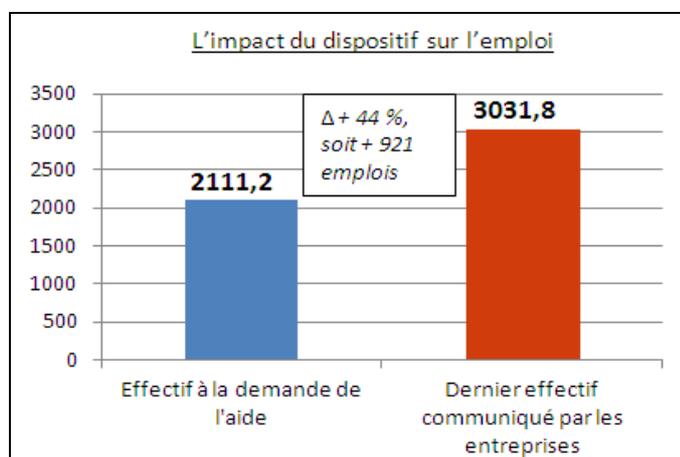
6/ Zoom sur les caractéristiques et l'évolution des effectifs

6.1 L'impact du dispositif, par département, sur l'emploi des entreprises

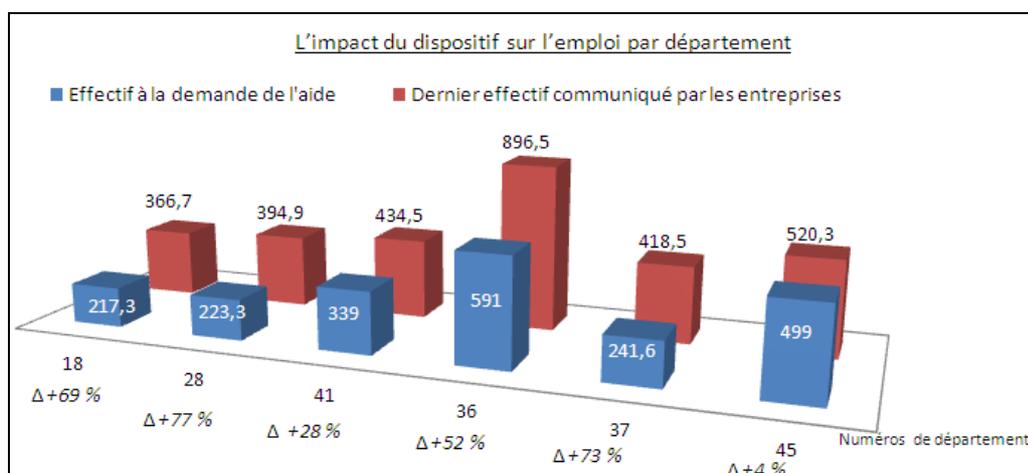
L'analyse des créations d'emploi réalisée sur la base des déclarations des entreprises répondantes, permet d'appréhender une partie de l'impact du soutien régional. A noter, que toutes les entreprises ont indiqué leur effectif au jour de la réalisation de l'enquête.

L'emploi enregistre une hausse de 44 % tous départements et types de CAP confondus, soit + 921 emplois.

Il s'agit d'une variation beaucoup plus importante que celle enregistrée lors de la précédente évaluation : 14 % en 2011 (tous départements et tous types de CAP), soit +417 emplois (51 réponses à cette question sur 61 entreprises bénéficiaires répondantes).



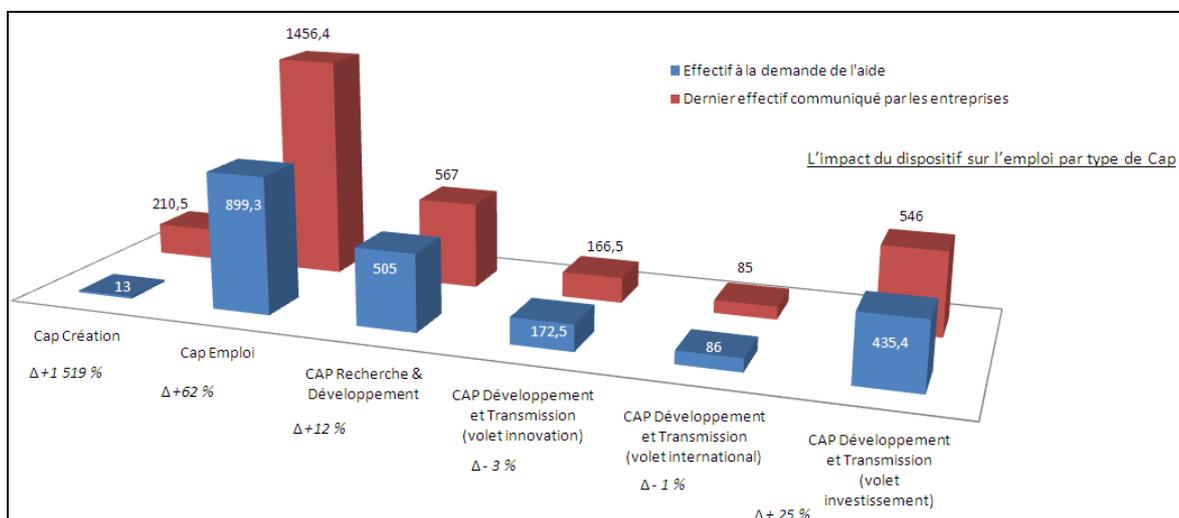
Les progressions les plus importantes en proportion concernent les départements de l'Eure-et-Loir (+77%) et de l'Indre-et-Loire (+73 %). En 2011, les progressions les plus importantes concernaient les départements de l'Eure-et-Loir (+23.7%) et du Loir-et-Cher (+69%).



6.2 L'impact du dispositif par type de CAP sur l'emploi des entreprises bénéficiaires

L'impact le plus important en termes de variation en emplois se trouve dans les dispositifs CAP Création et CAP Emploi compte tenu de la nature même de ces dispositifs.

A noter que les CAP Développement volets innovation et international n'ont pas eu de réel impact sur l'emploi.



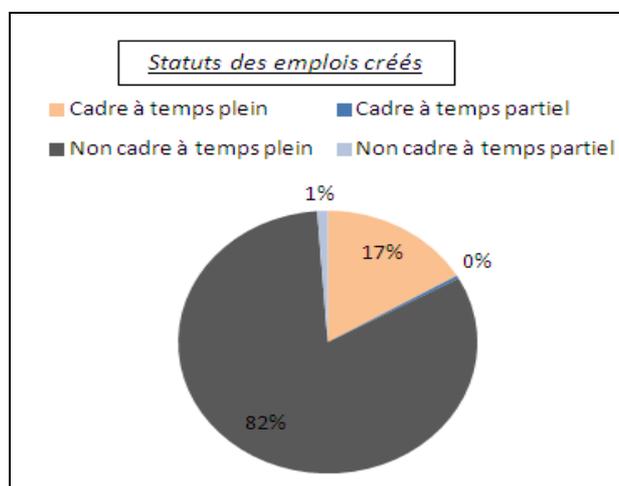
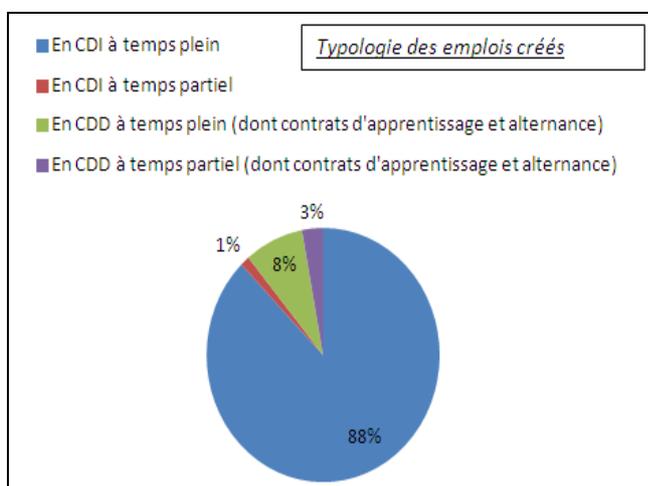
6.3 Des effectifs essentiellement en CDI, à temps plein et masculins

Environ 90 % des salariés ont à ce jour un contrat CDI avec 80% de temps complets. Parmi les 10 % de CDD, la majorité est à temps partiel.

Plus de 80 % des salariés n'ont pas le statut cadre et travaillent à temps plein.

56 % des effectifs composant le panel des entreprises répondantes sont des hommes et 44 % des femmes. Les emplois à temps partiel concernent plus les femmes (66,5 %) que les hommes (33,5 %).

Les emplois « verts » concernent 5 % des effectifs de l'ensemble des 59 entreprises répondantes, soit environ 150 personnes. On entend par emploi « vert » : « tout emploi lié à une activité concourant à la protection ou à l'amélioration de l'environnement ».



6.4 L'analyse de l'impact du dispositif sur la création d'emplois

921 emplois ont été créés au sein des 59 entreprises bénéficiaires répondantes sur la période juillet 2008 – juin 2009, soit en moyenne 15,6 emplois créés par entreprise bénéficiaire répondante

632,5 emplois ont ainsi été créés directement en lien avec le projet soutenu par la Région Centre ou avec les contreparties sociales et environnementales :

- 480,5 emplois ont ainsi été créés directement en lien avec le projet soutenu par la Région Centre.
32 entreprises ont déclaré créer des emplois directement en lien avec le projet.
- 152 emplois ont été créés directement en lien avec les contreparties sociales et environnementales.
18 entreprises ont ainsi déclaré créer des emplois en lien direct avec les contreparties sociales et environnementales

6.5 L'effet levier du soutien régional sur l'emploi

Total des emplois créés directement en lien avec le projet ou les contreparties sociales et environnementales	Total des aides <u>accordées</u> aux 59 entreprises répondantes et ayant renseigné leur effectif en 2012 (Subventions et A/R confondues)	Ratio total des aides <u>accordées</u> (Subventions et A/R confondues) / emplois créés directement en lien avec le projet ou les contreparties
632,5	6 713 821€ dont : 3 155 119 € de subvention pour 40 entreprises bénéficiaires 3 558 702 € d'avance remboursable pour 32 entreprises bénéficiaires	10 614,7€ / emploi créé directement en lien avec le projet ou les contreparties, soit : 4 988,3 € de subvention / emploi créé 5 626,4 € d'avance remboursable / emploi créé

NB : Ce montant de 10 614,7 € par emploi créé est à relativiser notamment par rapport aux 10 entreprises labellisées CAP Création dont l'effectif initial était nul.

4 MESURE « AIDER A LA CREATION DE 10 000 EMPLOIS NON DELOCALISABLES »

Contexte et cadre de la mesure

Confrontée aux volontés de certaines entreprises de délocaliser leur production, la Région s'est engagée à aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables, ancrés sur le territoire de la région Centre, sur la durée de la mandature.

Sept catégories d'emplois ont été définies par les élus régionaux en session plénière du 29 septembre 2011, comme non délocalisables.

Les dispositifs régionaux qui permettent de comptabiliser ces emplois non délocalisables aidés chaque année, ont été identifiés et recensés.

Il apparaît alors que l'ensemble des interventions financières de la Région participe très largement à la création d'emplois sur notre territoire. L'ensemble de nos politiques sont mobilisées.

Selon le cadre d'intervention adopté pour la mise en œuvre de la mesure, seuls sont comptabilisés, les emplois en Contrat à Durée Indéterminé, en Temps Plein (TP) et en Equivalent Temps Plein (ETP), ces derniers étant assortis du nombre de salariés concernés, avec une précision, lorsque cela s'avère possible, de la répartition entre les hommes et les femmes.

Afin de fournir une information la plus précise possible, il a également été établi un classement selon deux catégories d'emplois : les emplois directs pour lesquels l'emploi créé a été distingué de l'emploi maintenu, et les emplois induits, selon les définitions suivantes :

- Emploi direct : emploi créé chez le bénéficiaire de l'aide du fait de l'engagement de la Région dans le financement de l'opération ou de l'action soutenue, ou emploi maintenu qui sans l'aide de la Région disparaîtrait
- Emploi induit : emploi non directement concerné par le financement de la Région mais dont la création ou le maintien dépend d'une aide régionale au fonctionnement ou à l'investissement.

Précisions nécessaires à l'appréhension des données restituées

Il est important de signaler, qu'une partie des informations attendues et précisées par le cadre d'intervention de la mesure ne peut faire l'objet d'une restitution exhaustive.

Le cadre d'intervention de la mesure ayant été adopté en septembre 2011, les bases de données de suivi de la Région n'ont pas été paramétrées pour pouvoir identifier et extraire l'information des dossiers concernés. Un suivi organisé sera mis en place pour 2012 afin d'apporter cette précision dans le rapport des aides qui sera présenté en 2013.

Une information précise sur le nombre d'emplois « vert » générés par l'ensemble de nos dispositifs n'a par conséquent pas été possible cette année.

Par ailleurs, après analyse des données fournies par l'ensemble des directions concernées par la mesure, il apparaît, du fait que le recrutement d'un emploi se positionne à posteriori de l'instruction d'une demande, et le contrat de travail ne figurant pas parmi les pièces exigées par la Région pour le paiement des aides (à l'exception de CAP ASSO), que pour l'essentiel de ses aides, la Région ne dispose pas d'une information complète pour établir une ventilation Homme/ Femme exploitable sur l'ensemble des emplois créés par les structures bénéficiaires de nos aides.

L'information sur la durée du temps de travail, temps plein, temps partiel, est également très souvent absente des retours d'informations fournis par les bénéficiaires des aides de la Région.

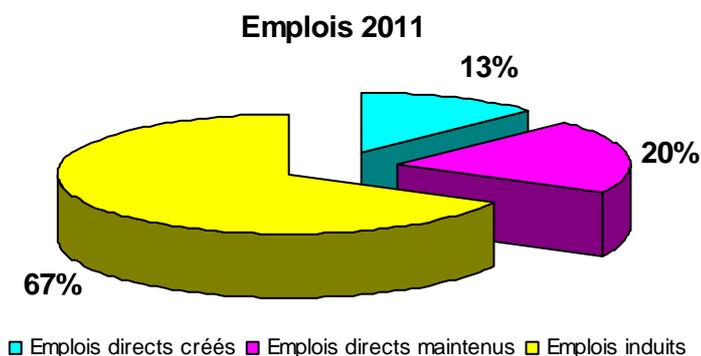
Si l'emploi est au cœur des financements mobilisés par la collectivité, l'essentiel des aides de la Région ne sont pas des aides à l'emploi en tant que telles (à l'exception de CAP ASSO ou CAP Emploi dont la finalité est bien de financer l'emploi généré pour la mise en œuvre d'un projet) et les justificatifs sollicités et retournés sont alors, pour de nombreuses aides, de toute autre nature.

Analyse des données

L'emploi constitue un objectif central de nos politiques régionales et apparaît au cœur de nos politiques régionales. Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

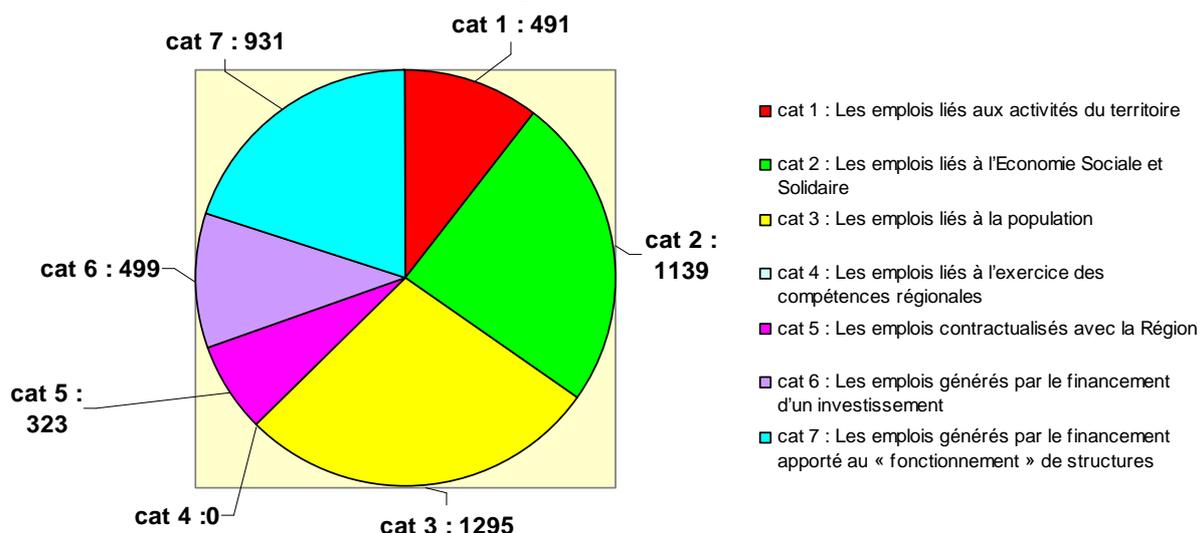
Toutes politiques confondues, **4 678 emplois directs, ont ainsi pu être aidés en 2011 par l'apport de financements régionaux pour un montant global accordé de près de 57,81 M€**, dont la 39,4 % (1 841 emplois) correspondent à des emplois créés sur l'année, et la 60,6 % (2 837 emplois) à des emplois pour lesquels le maintien dans les structures n'aurait pu être envisagé sans l'intervention financière de la Région.

9 580 emplois induits ont également pu être créés ou maintenus en 2011 grâce aux financements régionaux (emplois générés par des investissements financés, emplois créés ou maintenus par notre action en matière de formation professionnelle et continue, d'apprentissage, etc).



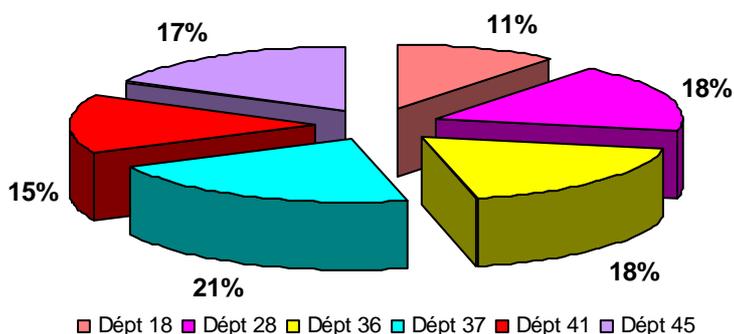
Sans grande surprise, la catégorie d'emplois « Les emplois liés à la population » correspondant à la catégorie 3 est la catégorie la plus créatrice d'emplois non délocalisables (27,8 % des emplois directs). Arrive pas très loin derrière, la catégorie 2 « Les emplois liés à l'Economie Sociale et Solidaire » (24,4 %). Il est intéressant de constater qu'un peu plus de 900 emplois directs ont été également générés en 2011 par notre soutien au fonctionnement des structures (catégorie 7).

Emplois directs par catégorie

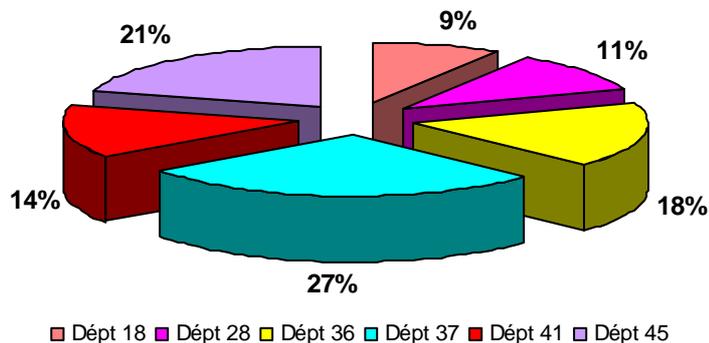


De l'analyse des emplois directs par département il apparaît que l'Indre et Loire est le département pour lequel l'action de la Région en terme de création (21%) et de maintien de l'emploi a été la plus importante (27%). Comme pour le Loiret, le nombre d'emplois maintenus a été supérieur à celui créé. A l'inverse sur le département de l'Eure et Loir, les créations d'emplois ont été proportionnellement nettement supérieures aux emplois maintenus (18% de création contre 11% de maintien)

Emplois directs créés par département

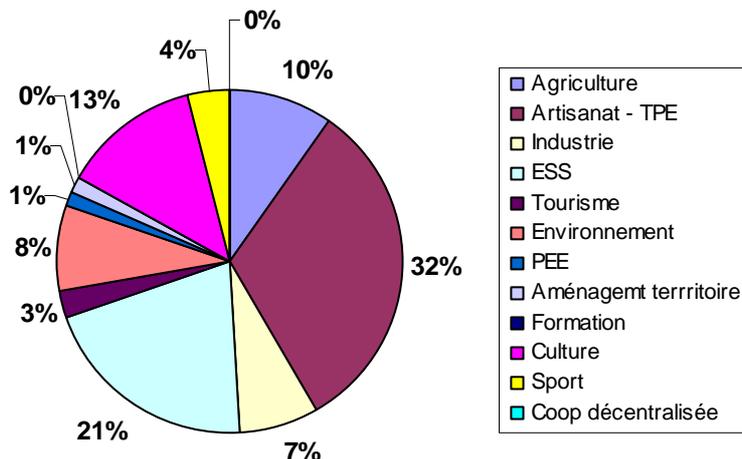


Emplois directs maintenus par département



Au travers de notre seule politique Economique, plus de 3 200 emplois directs, soit 69,3 % des emplois directs, ont ainsi pu être créés ou maintenus en 2011 dans les entreprises et associations.

Secteurs d'intervention



L'Artisanat (et Très Petite Entreprise dans son ensemble), avec 824 emplois nouveaux directement aidés par la collectivité au travers des dispositifs CREATEM, CAP Artisanat Création, et CAP Solidaire, et 665 emplois nouveaux, créés en 2011 grâce aux dotations mobilisées au sein de différents fonds d'intervention (fonds de prêts d'honneur des plateformes d'initiatives, outils d'intervention de Centr'Actif, ARDAN), est l'un des premiers secteurs créateurs d'emplois non délocalisables.

Sur ce secteur des TPE qui est par conséquent le plus représentatif en terme d'emplois directs financés sur l'année, il ressort que 60% des emplois aidés ont concerné des hommes, et 40% des femmes.

Par ailleurs, CAP'ASSO, prévu pour soutenir des projets pérennes qui intègrent des postes en Contrat à Durée Indéterminée, démontre cette année encore sa capacité à créer mais aussi à sauvegarder des emplois existants (371 emplois directs et 1 207 induits).

Notre action, au travers de nos outils de la politique Environnementale et Energétique, est également significatif en terme d'emplois et démontre toute sa pertinence pour l'économie régionale. Elle a permis de générer 391 emplois directs et 136 emplois induits.